

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE, DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE JOUGUET. — TOME VIII

CHARLES MAYSTRE

LES
DÉCLARATIONS D'INNOCENCE

(LIVRE DES MORTS, CHAPITRE 125)



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1937

Tous droits de reproduction réservés

RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE,
DE
PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

TOME HUITIÈME

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE, DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE JOUGUET. — TOME VIII

CHARLES MAYSTRE

LES

DÉCLARATIONS D'INNOCENCE

(LIVRE DES MORTS, CHAPITRE 125)



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1937

Tous droits de reproduction réservés

À

ALEXANDRE MORET

HOMMAGE RESPECTUEUX

Sur l'avis de M. MORET, directeur d'études, et de MM. FOSSEY et WEILL, commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. Charles MAYSTRE le titre d'*Élève diplômé de la Section des sciences religieuses de l'École Pratique des Hautes Études*.

Paris, 29 juin 1934.

Le Directeur d'Études,
Signé : A. MORET.

Les Commissaires responsables,
Signé : R. WEILL.
G. FOSSEY.

Le Président de la Section,
Signé : S. LÉVI.

AVANT-PROPOS.

Je tiens à témoigner ici ma très profonde reconnaissance envers tous ceux qui m'ont aidé à élaborer cet essai d'histoire et d'exégèse religieuses.

Monthey (Suisse), décembre 1933.

Qu'il me soit aussi permis de dire ma vive gratitude à M. P. Jouguet, qui a bien voulu que ce travail fût publié par les soins de l'Institut français d'Archéologie orientale.

J'adresse enfin de vifs remerciements à l'Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie pour l'impression parfaite de cet ouvrage.

Le Caire, février 1937.

LES
DÉCLARATIONS D'INNOCENCE
(LIVRE DES MORTS, CHAP. 125).

I

INTRODUCTION.

L'origine des deux déclarations d'innocence⁽¹⁾ auxquelles on est accoutumé de donner à tort le nom de confessions négatives⁽²⁾ est un point d'histoire religieuse qui n'a pas encore été éclairci. A quelle époque ont-elles été composées ou au moins rédigées? Sont-elles l'œuvre d'un ou de plusieurs personnages? Quelle était la tenue d'esprit des rédacteurs? Quel objet poursuivaient-ils? Les déclarations d'innocence sont-elles parvenues dans leur version première ou remaniées? Quels sont les rapports de ces deux textes?

La littérature égyptienne de l'Ancien et du Moyen Empires contient des phrases dans le genre des propositions négatives du chapitre 125. Celles de l'Ancien Empire se présentent en général isolées. Au Moyen Empire on les rencontre plus fréquemment groupées. Il y a là une évolution qui annonce les grands ensembles du chapitre 125. Mais les phrases négatives antérieures au Nouvel Empire sont pour ainsi dire perdues dans des textes où elles jouent un rôle souvent très secondaire, tandis

⁽¹⁾ Ed. NAVILLE, *Todt.*, Kap. 125, Einleitung et Confession. Dans la présente étude, la première déclaration d'innocence est souvent nommée 125 A, et la seconde 125 B.

⁽²⁾ Breasted (*Development of Religion and Thought in ancient Egypt*, 1912, p. 301) écrit à propos du terme «confession»: «It would be difficult to devise a term more opposed to the real character of the dead man's statement, which as a declaration of innocence is, of course, the reverse of a confession. The ineptitude of the designation ... ».

que les propositions négatives du chapitre 125 sont des parties essentielles des déclarations d'innocence. D'autre part les phrases négatives de l'Ancien et du Moyen Empires diffèrent du chapitre 125 tant par leur vocabulaire que par les idées exprimées. Elles sont donc impropres à résoudre la plupart des questions posées par le chapitre 125⁽¹⁾.

Si l'on interroge les recueils de littérature religieuse funéraire antérieurs à l'apparition du chapitre 125, c'est-à-dire les textes des Pyramides et ceux des sarcophages du Moyen Empire, on constate qu'aucun d'eux ne contient une composition qui puisse passer pour le prototype des déclarations d'innocence⁽²⁾.

Les indications extérieures au chapitre 125 se trouvent ainsi réduites à peu de chose.

Il apparaît alors nécessaire d'examiner les déclarations d'innocence elles-mêmes, d'en comparer les divers exemplaires, de les classer, de sonder leur texture, en d'autres termes de les soumettre à une étude historique et exégétique⁽³⁾.

Une recherche de ce genre n'a pas besoin, pour être fructueuse, de prendre en considération tous les exemplaires du chapitre 125 qui nous sont parvenus. Elle peut se borner aux exemplaires copiés au cours des

⁽¹⁾ Les arguments invoqués dans ce paragraphe sont basés sur les propositions négatives suivantes :

A. ERMAN, *Der gerechte Todte*, dans *Ä. Z.*, XXXI (1893), p. 75-77 (= Pyr. 892).

K. SETHE, *Urkunden des alten Reichs*, 1932, *passim*.

LANGE-SCHÄFER, *Grab- und Denksteine des mittleren Reichs*, 1908, t. II, p. 101 (= Caire 20512, b, 5).

A. M. BLACKMAN, *The stele of Thethi*, l. 9-10, dans *J. E. A.*, XVII (1931), p. 56.

P. E. NEWBERRY, *Beni Hasan*, I, 1893, pl. 8, northern jamb, col. 5-8.; pl. 44, l. 3.

K. PIEHL, *Inscriptions hiéroglyphiques*, III, 1895, pl. 16, col. 3.

U. BOURIANT, *Les tombeaux d'Assouan*, dans *Rec. de trav.*, X (1888), p. 191.

⁽²⁾ Le fait est connu pour les textes des Pyramides. M. A. H. Gardiner a bien voulu me communiquer en juillet 1932 qu'en collaborant à l'édition complète des textes des sarcophages il n'y avait rien trouvé de comparable aux déclarations d'innocence du chapitre 125.

⁽³⁾ Une étude semblable, mais ne concernant que la première déclaration d'innocence du chapitre 125, a été faite par W. Pleyte (*Étude sur le chapitre 125 du Rituel Funéraire*, dans *Études Égyptologiques*, 1866-67, livr. 2, 4, 6).

quatre dynasties du Nouvel Empire⁽¹⁾ et, parmi ces derniers, tenir seulement compte de ceux qui ont été reproduits dans des publications égyptologiques⁽²⁾. Ce sont :

XVIII^e DYNASTIE.

- 125 A⁽³⁾. 125 B. Amenemhet⁽⁴⁾ (N. DE G. DAVIES and A. H. GARDINER, (abrégé en A) *The tomb of Amenemhêt* (N° 82), 1915, pl. 44; Ed. NAVILLE, *Das ägyptische Todtenbuch der XVIII. bis XX. Dynastie*, Band II, 1886, pl. 275-309, Ta.)
- A. — B. Nebseni (Ed. NAVILLE, *Das äg. Todt.*, Band I, (abrégé en Neb) pl. 133-135.)
- A. — B. Nu (E. A. W. BUDGE, *Facsimiles of the Papyri of Hunefer ... with supplementary text from the Papyrus of Nu*, 1899, The Papyrus of Nu, pl. 47-49.)
(Une copie personnelle, faite en septembre 1932⁽⁵⁾.)
- A. — B. Iouiya (Ed. NAVILLE, *The funeral papyrus of Iouiya* dans *Th. M. Davis' excavations : Biban el Molûk*, 1908, pl. 24-26.)

⁽¹⁾ On sait peu de chose sur le Livre des Morts de la XXII^e à la XXV^e dynastie. A l'époque saïte il a subi une sorte de codification qui inaugure une nouvelle période de son histoire; cf. Ed. NAVILLE, *Le Livre des Morts égyptien*, imprimerie Crauffon, Tulle 1929, p. 8; E. A. W. BUDGE, *The Book of the Dead*, Londres 1920 (42 pages), p. 6.

⁽²⁾ La présente étude est basée sur des exemplaires du chapitre 125 publiés avant décembre 1933.

⁽³⁾ 125 A et 125 B indiquent la première et la seconde déclarations d'innocence (= Ed. NAVILLE, *Das äg. Todt.*, Kap. 125, Einleitung, Confession).

⁽⁴⁾ Pour les noms propres, j'ai conservé les transcriptions des éditeurs modernes.

⁽⁵⁾ Que Messieurs Smith, Glanville et Shorter, conservateurs du département égyptien du British Museum, veuillent bien recevoir à ce propos mes remerciements.

XVIII^e DYNASTIE (*suite*).

125 A ⁽¹⁾ .	125 B ⁽¹⁾ .	Nefer Renpet	(L. SPELEERS, <i>Le papyrus de Nefer Renpet</i> , 1917, pl. 2.)
— A.	— B.	Ab	(Ed. NAVILLE, <i>Das äg. Todt.</i> , Band II, pl. 275-309.)
— A.	— B.	Pa	(<i>Ibid.</i> , Band II, pl. 275-309.)
— A.	— B.	Pb	(<i>Ibid.</i> , — — —)
— A.		Ax	(<i>Ibid.</i> , — pl. 275-288.)
— A.	— B.	Cd	(<i>Ibid.</i> , — pl. 275-309.)
— A.	— B.	Ca	(<i>Ibid.</i> , — — —)
— A.	— B.	Ae	(<i>Ibid.</i> , — — —)
— A.	— B.	Ac	(<i>Ibid.</i> , — — —)
— A.	— B.	Pf	(<i>Ibid.</i> , — — —)
— A.		Ao	(<i>Ibid.</i> , — pl. 275-288.)
— A.	— B.	Ad	(<i>Ibid.</i> , — pl. 275-309.)
— A.	— B.	Pc	(<i>Ibid.</i> , — — —)
— A.	— B.	La	(<i>Ibid.</i> , — — —)
			(C. LEEMANS, <i>Papyrus égyptien funéraire hiéroglyphique</i> (n° 2) <i>du Musée d'antiquités des Pays-Bas</i> , 1882, pl. 21-22.)
	— B.	Pp	(Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 289-309.)

XIX^e DYNASTIE.

125 B.	Ani	(E. A. W. BUDGE, <i>The Book of the Dead. The papyrus of Ani</i> , 1913, pl. 29-32.)
125 A.	— B.	Lb (Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 275-309.)
— A.	— B.	Ba (<i>Ibid.</i> , II, pl. 275-309.)
— A ⁽²⁾ .	— B ⁽³⁾ .	Lc (<i>Ibid.</i> , II, pl. 275-288.)

⁽¹⁾ Fragments.⁽²⁾ Se termine à la PHRASE 22.⁽³⁾ Pas cité par Ed. NAVILLE dans *Todt.*, II, pl. 289-309 et en conséquence laissé de côté dans la présente étude.

XIX^e DYNASTIE (*suite*).

125 A ⁽¹⁾ .	125 B.	Pd	(<i>Ibid.</i> , II, pl. 275-309.) (P. GUIEYSSE et E. LEFÉBURE, <i>Le papyrus funéraire de Soutimès</i> , 1877, pl. 9-12.)
— A ⁽²⁾ .	— B.	Ap	(Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 275-309.)
— A.	— B.	Pe	(<i>Ibid.</i> , II, pl. 275-309.) (Th. DEVÉRIA, <i>Le papyrus de Neb-Qed</i> , 1872, pl. 7-9.)
— A.	— B.	Ik	(Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 275-309.)
	— B.	Ay ⁽³⁾	(<i>Ibid.</i> , II, pl. 290-293.)

XX^e DYNASTIE.

125 A.		Ak	(Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 275-288.)
— A ⁽⁴⁾ .	125 B ⁽⁴⁾ .	Id	(<i>Ibid.</i> , II, pl. 288-309.)
— A.	— B.	Td	(<i>Ibid.</i> , II, pl. 275-309.) (<i>Mémoires publiés par les membres de la Mission Archéologique française au Caire</i> , t. III, 1890, 2 ^e fascicule, pl. 13-14.)
	— B.	Te	(Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 289-309.)
	— B.	Ph	(LEPSIUS, <i>Denkmäler</i> ..., III, pl. 226.) (Ed. NAVILLE, <i>Todt.</i> , II, pl. 289-309.)

XXI^e DYNASTIE.

125 A ⁽⁵⁾ .	125 B.	Anhai	(E. A. W. BUDGE, <i>Facsimiles of the Papyri of Hunefer, Anhai</i> , ..., 1899, Papyrus of Anhai, pl. 6-7.)
	(abrégé en Anh)		
— A.	— B.	Kamara	(Ed. NAVILLE, <i>Papyrus funéraires de la</i> (abrégé en Kam) <i>XXI^e dynastie</i> , I, 1912, pl. 6-8.)

⁽¹⁾ Se termine à la PHRASE 4.⁽²⁾ Une partie de l'INTRODUCTION seulement.⁽³⁾ Fragment de papyrus ne contenant que quelques phrases de 125 B.⁽⁴⁾ Fragments.⁽⁵⁾ Version fragmentaire. Cf. ci-dessous, p. 7, ce qui est dit de l'écriture.

XXI^e DYNASTIE (*suite*).

- 125 A. Nesikhonsou (*Ibid.*, I, 1912, pl. 29-30.)
(abrégé en Nes)
- A. 125 B. Katseshni (*Ibid.*, II, 1914, pl. 52-53.)
(abrégé en Kat)
- A. — B. Netchemet (E. A. W. BUDGE, *Facsimiles of the Papyri of Hunefer ... Netchemet ...*, 1899, Papyrus of Queen Netchemet, pl. 4-5.)
- A⁽¹⁾. — B. N⁽²⁾ I (E. A. W. BUDGE, *The Greenfield Papyrus in the British Museum*, 1912, pl. 43-44.)
- B. N II⁽³⁾ (*Ibid.*, 1912, pl. 110-112.)
- B. Henttaui (A. MARIETTE, *Les papyrus égyptiens du Musée de Boulaq*, 1876, t. III, pl. 15-16.)

Dans le classement chronologique des exemplaires des déclarations d'innocence, j'ai suivi les indications des éditeurs modernes, sauf pour le papyrus Ani; je l'attribue, d'après l'aspect de son écriture et la richesse de ses vignettes, au plus tôt à la XIX^e dynastie.

La précision des dates n'est généralement pas très importante parce qu'un exemplaire relativement récent peut contenir une version ancienne. Il est cependant nécessaire, surtout aux périodes extrêmes, de savoir la date exacte de quelques exemplaires. Ceux de la XXI^e dynastie sont datés par leur écriture et par les personnages auxquels ils étaient destinés. A la XVIII^e dynastie deux exemplaires peuvent être datés exactement; ce sont Amenemhet⁽⁴⁾ et Iouiya⁽⁵⁾. J'ai joint à ces deux exemplaires, en tête de

⁽¹⁾ Une partie de la FIN seulement.

⁽²⁾ N est une abréviation de Nesitanebtashru.

⁽³⁾ Le papyrus Greenfield a deux versions de 125 B, l'une en hiératique, l'autre en hiéroglyphes.

⁽⁴⁾ Une stèle permet de fixer vers 1450 l'époque où la tombe d'Amenemhet fut préparée. Cf. DAVIES-GARDINER, *The tomb of Amenemhet* (N° 82), 1915, p. 1.

⁽⁵⁾ On peut attribuer ce papyrus aux environs de 1400. Cf. Ed. NAVILLE, *The funeral papyrus of Iouiya*, 1908, p. 1 : «of the time of Amenophis III».

liste, les papyri de Nebseni ⁽¹⁾ et de Nu ⁽²⁾, également écrits à la XVIII^e dynastie, dans la première moitié même plutôt que dans la seconde. Ces quatre exemplaires des déclarations d'innocence ont été copiés avec soin par des scribes consciencieux. Leur comparaison décèle quelques points intéressants. C'est pourquoi je les ai groupés, d'autant que le matériel que j'ai eu pour les étudier est irréprochable, et dans un cas le meilleur possible ⁽³⁾.

L'écriture des exemplaires de la XVIII^e à la XX^e dynastie est celle des textes religieux funéraires. A la XXI^e dynastie, parmi les exemplaires encore écrits de cette façon, le papyrus de Kamara dénote seul une compréhension et un soin pareils à ceux de la XVIII^e dynastie. Les autres exemplaires « hiéroglyphiques », Anhai, N II, Henttaui offrent des textes bien malmenés : Anhai n'a qu'une partie de 125 A dont les phrases sont coupées en tronçons dispersés dans des colonnes différentes; semblable disposition trahit une incompréhension totale du modèle copié.

Quatre exemplaires de la XXI^e dynastie (Nesikhonsou, Katseshni, Netchemet, N I) sont écrits en hiératique, très lisible.

On peut observer, dans l'orthographe des mots séparés, une augmentation du nombre des signes de la XVIII^e à la XXI^e dynastie (adjonction de nouveaux déterminatifs aux anciens, etc.). Par contre les textes « hiéroglyphiques » de la XXI^e dynastie présentent la concision orthographique de ceux de la XVIII^e dynastie.

On rencontre, dans les différents exemplaires des déclarations d'innocence, toutes les erreurs auxquelles une copie peut donner lieu : omissions, répétitions, confusions, portant sur des signes, des mots, même des membres de phrase. Je m'y suis arrêté lorsqu'il s'agissait d'établir le sens d'une phrase ⁽⁴⁾. Certaines erreurs proviennent d'une copie au cours

⁽¹⁾ Cf. Ed. NAVILLE, *Todt.*, *Einleitung*, p. 48.

⁽²⁾ Bien que le papyrus de Nu soit en plusieurs couleurs (titres en rouge; vignettes en blanc, jaune, rouge et noir), son style est pareil à celui d'Amenemhet.

⁽³⁾ Pour Amenemhet et Iouiya : planches photographiques.

Pour Nebseni : copie de NAVILLE, *Todt.*, I.

Pour Nu : le manuscrit original.

⁽⁴⁾ Par exemple 125 A, PHRASE 20.

de laquelle le scribe avait son modèle sous les yeux ⁽¹⁾. D'autres font penser que le texte était parfois dicté ⁽²⁾. Copie et dictée ont pu fausser successivement un texte. Les erreurs attribuables à une dictée peuvent cependant provenir d'une lecture à haute voix. Enfin le mauvais état de certains modèles ⁽³⁾ a pu conduire les copistes à de fausses interprétations.

⁽¹⁾ Par exemple 125 A, PHRASE 19.

⁽²⁾ Par exemple 125 B, PHRASE 28, Ca.

⁽³⁾ Ceux-ci étaient parfois *trouvés détériorés*; cf. ci-dessous, p. 98, La.

II

LES VERSIONS

DE LA PREMIÈRE DÉCLARATION D'INNOCENCE.

Pour classer les versions de 125 A, il est d'abord nécessaire d'établir phrase après phrase des séries d'exemplaires ayant le même texte. Pour chaque phrase on trouvera :

1° le texte hiéroglyphique avec ses variantes; seules sont indiquées celles qui non seulement diffèrent du premier exemplaire cité, mais encore diffèrent entre elles ⁽¹⁾.

Un espace blanc signale, à moins d'indication contraire, qu'il n'y a pas de différence notable entre l'exemplaire en question et le premier cité ⁽²⁾. Au cas où ce premier exemplaire est détruit il faut se reporter au suivant.

 signifie texte abîmé ou détruit.

←→ indique que les deux mots ainsi réunis se succèdent sur l'original.

2° la traduction (parfois celle de plusieurs exemplaires);

3° des remarques suivant les cas;

4° les séries d'exemplaires ayant la même version, ainsi que les exemplaires n'ayant pas la phrase en question.

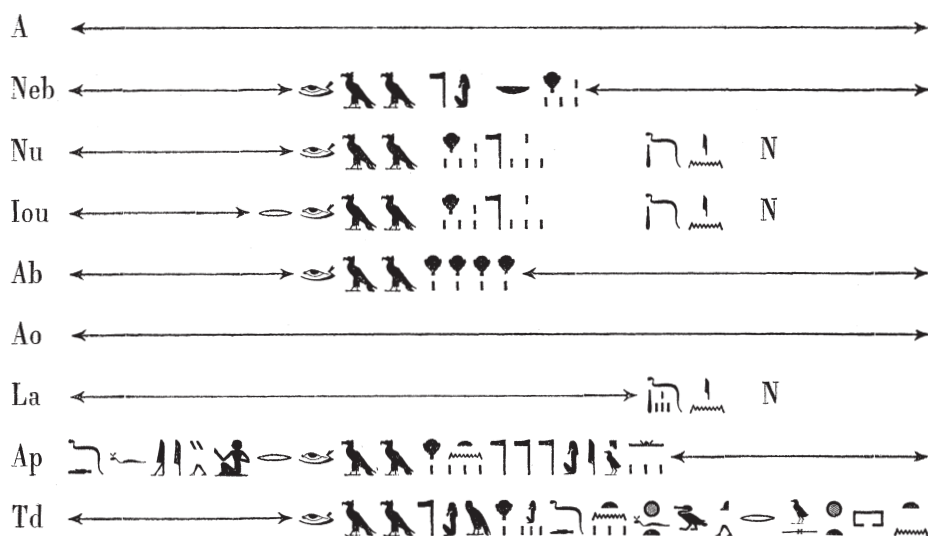
⁽¹⁾ Il m'a paru inutile d'indiquer les déformations de mots ou les variantes orthographiques qui se trouvent dans un exemplaire seulement, lorsque les unes ou les autres sont dépourvues de signification pour le classement entrepris dans cette étude.

⁽²⁾ C'est la méthode suivie par Ed. NAVILLE dans *Todt.*, II. J'ai été obligé de l'adopter dans ce travail, basé sur des publications (cf. ci-dessus, p. 3).

125 A. TITRE.

A	
Neb	
Nu (=Neb)	
Iou (=Neb)	
Ab	
Ao (=Neb)	
La	
Ap	
Td	

A	
Neb	
Nu (=Neb)	
Iou	
Ab	
Ao	
La	
Ap	
Td	



A : Chapitre d'entrer dans la Grande Cour des Deux Équités par N :

Neb : Paroles dites au moment d'atteindre cette Grande Cour des Deux Équités, d'écarter N. de toute chose défendue⁽¹⁾ qu'il a faite, et de voir les visages de tous les dieux :

Iou : Paroles dites au moment d'atteindre la Grande Cour des Deux Équités, pour voir les visages des dieux. A dire par N :

La plupart des exemplaires peuvent se répartir en trois séries ayant à leur tête A, Neb, Iou.

I. — La version la plus ancienne semble être celle qui se trouve dans A (et Ak qui lui est semblable) d'une part, et dans Ao (et Ad qui lui est semblable) d'autre part.

II. — Écarter N. de toute chose défendue qu'il a faite annonce soit la déclaration d'innocence de 125 A, que le défunt conclut par *je suis pur*, soit la psychostasie. Voir les visages de tous les dieux ne sert qu'à introduire 125 B où le défunt s'adresse aux quarante-deux divinités. D'autre part le premier et le troisième des infinitifs qui dépendent de 𓂏 décrivent

⁽¹⁾ Cf. Ét. DRIOTON, *Contribution à l'étude du chapitre cxxv*, dans *Recueil d'études dédiées à la mémoire de J.-F. Champollion*, 1922, p. 556.

des actions faites par le défunt tandis que le deuxième infinitif a le défunt pour complément. Les deux dernières prop. inf. paraissent avoir été ajoutées au titre. La version de Neb serait donc postérieure à celle de A.

Les exemplaires qui ont la même version que Neb

1) conservent l'ordre de Neb : Nu, Pa, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Ba, Nes, Kat.

Remarque : Pa a deux variantes  N et 

Pb a une lacune (complément du verbe voir)

Ac, après *chose défendue qu'il a faite* a :                                       

2) intervertissent les deux dernières propositions de Neb : Lc, Kam.

III. — La troisième série d'exemplaires, dont le plus ancien est celui de Iou, offre une version moins longue mais plus claire que celle de Neb; ce sont : Iou, Ax, Pf, Pc, Lb, Pd, Pe, Ik.

Il semble, surtout à cause de l'absence d'une proposition, que la version de Iou soit préférable à celle de Neb, néanmoins la dernière proposition est encore inattendue dans le titre de Iou.

Un exemplaire de la XXI^e dynastie (Net) contient la version de Neb, mais la dernière proposition est introduite par  comme dans Iou.

Ab a deux titres; le premier est une variante unique.

La et Td ont : , *déposition*⁽¹⁾. Td a deux titres.

Ap et Ik commencent tous deux par .

Id : voir ci-dessous⁽²⁾.

Enfin le démonstratif  dans            se trouve dans la moitié des exemplaires de la XVIII^e dynastie, mais disparaît complètement ensuite.

⁽¹⁾ A. M. BLACKMAN, dans *J. E. A.*, XIX (1933), p. 201.

⁽²⁾ Page 33.

125 A. DISCOURS DU DÉFUNT : INTRODUCTION.

	1	2	3	4
A				
Neb				
Nu				
Iou				
Ab				
Pa				
Pf				
La				
Ba				
Ap				

A     $\longleftrightarrow$     $\longleftrightarrow$       

Neb $\longleftrightarrow$ $\longleftrightarrow$

Nu $\longleftrightarrow$ $\longleftrightarrow$       

Iou   *sic.* $\longleftrightarrow$    $\longleftrightarrow$

Ab $\longleftrightarrow$    $\longleftrightarrow$    $\longleftrightarrow$ $\longleftrightarrow$

Pa $\longleftrightarrow$    $\longleftrightarrow$    

Pf $\longleftrightarrow$

La $\longleftrightarrow$     $\longleftrightarrow$

Ba       $\longleftrightarrow$  $\longleftrightarrow$

Ap     $\longleftrightarrow$  $\longleftrightarrow$

A : «*Salut à toi, dieu grand, maître des Deux Équités! Je suis venu à toi, mon seigneur, en étant amené et je contemple ta beauté.*»

Iou : «*Salut à toi, ô dieu grand, maître des Deux Équités! Je suis venu à toi pour voir ta beauté.*»

REMARQUE. — , en étant amené (devant le tribunal)⁽¹⁾. On trouve cette forme dans les exemplaires copiés avec le plus de soin. Ca a même . La traduction *tu m'as amené* est absurde, car le défunt n'a pu être amené par le dieu vers lequel il est venu.

Pour ce passage les variantes se divisent en deux séries principales, suivant A et Iou.

I. — Même texte que A : Nu, Kam.

Même texte que Neb : Pb, Ax, Cd, Ca, Ae, Ac, Ad (Cd et Ca ont ).

Pa, La, Lb, Ak, Td, Ba ont tous la version .

Dans Ba, la variante  n'est pas à sa place; plus loin ces mots font défaut là où les autres exemplaires les ont (p. 15).

Ab (et La, Ba) ont  devant .

Nes, Kat (et Ab, Pa) n'ont pas .

II. — La seconde série comprend : Iou, Ao, Pd, Ap, Pe, Ik, Net.

Enfin trois exemplaires ont des lacunes plus considérables que Iou : Pf (et Pc qui lui est semblable);

Lc qui, après  n'a que : .

A		←————→	
Nu			
Iou			
Ab		←————→	
Ca		←————→	
Ae		←————→	

⁽¹⁾ Cf. *Wörterbuch*, I, p. 90, I, a.

Lb

Ba

Lc

Pd

Ap

Pe

A : *Je te connais, je connais le nom des quarante-deux dieux qui sont avec toi dans cette Grande Cour des Deux Équités, qui vivent en qualité de gardiens des mauvais et qui s'abreuvent de leur sang ce jour où l'on fait le compte de la conduite devant Ounn-nefer.*

Ion : *Je te connais, je connais ton nom, je connais le nom de ces quarante-deux dieux qui sont avec toi ... (=A).*

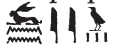
REMARQUES. —  signifie littéralement *ce qui est mauvais*; le suffixe  de  ne peut se rapporter qu'à ; il justifie ainsi la traduction *les mauvais*.

Nu a été copié avec tant de soin qu'il est difficile de considérer le  placé entre 700 et  comme une erreur de copie. J'y vois plutôt l'indice d'un texte qui a subi des modifications.

Ca : Il faut probablement lire []; le groupe a pu être cause de l'omission.

Ae : le suffixe $\overline{\text{III}}$ (leurs méchants) provient du parallélisme des deux membres de phrase commençant par $\text{II} \text{III}$ et $\text{III} \text{III}$. Pareille erreur peut très bien être commise par un scribe connaissant son texte à peu près par cœur.

Pf a une version très courte et incompréhensible dans son état actuel. Quelle est la liaison entre *je suis avec toi* et *ceux qui vivent*, et à qui se rapporte le mot $\text{𐎧} \text{𐎠} \text{𐎧} \text{𐎧}$? Pas aux deux Équités puisque ces dernières sont au féminin duel, tandis que le participe est au masculin pluriel. A-t-on affaire à une ancienne version fort courte du début du chapitre 125, à laquelle on aurait ajouté $\text{𐎧} \text{𐎠} \text{𐎧} \text{𐎧} \dots$ et $\text{𐎧} \text{𐎧} \text{𐎧} \text{𐎧} \text{𐎧} \text{𐎧} \text{𐎧} \dots$? Comme

ces participes ne peuvent être que des épithètes de « dieux », il faudrait alors conclure que les dieux, et à plus forte raison les quarante-deux dieux, ne se trouvaient pas dans le texte d'où dérive Pf. Il semble hasardeux de faire plus qu'une conjecture à ce sujet, puisqu'aucun autre exemplaire ne vient confirmer celui de Pf. D'autre part, si l'on se trouve en présence d'une copie dans laquelle un scribe a laissé un passage de côté, comment expliquer qu'il n'ait pas touché aux participes puisqu'il aurait corrigé  en ? La première explication paraît donc la plus plausible ⁽¹⁾.

Lb : le  placé devant  peut être grammaticalement la conjonction *parce que*; logiquement cette interprétation est inacceptable : ce n'est pas *parce que* les quarante-deux dieux sont avec le dieu grand que le défunt connaît leurs noms. Si ce  est celui du génitif, pourquoi a-t-on cette construction plutôt qu'un simple participe? Ce  semble, comme celui de Nu, l'indice d'une modification du texte original.

Ba : La variante *  est peut-être due à la ressemblance des consonnes des mots  et * .

Lc : voir page 22.

Ap : Après *Ounn-nefer*, vient le nom du défunt qui termine 125 A.

Pe : Pleyte explique la variante  par une confusion de signes hiératiques ⁽²⁾.

Même texte que A : Neb, Ax, Cd, Ac, Ad, La, Kam.

— que Iou : Pa, Pb,

Pc, qui commence avec  : l'omission de *mon seigneur...*; *je connais* est due à la ressemblance de  et ,

Td, qui a ,

Nes et Kat ( au lieu de ,

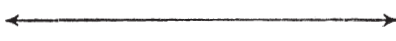
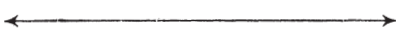
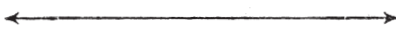
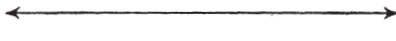
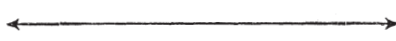
Net, qui a deux fois .

— que Pd : Ak.

⁽¹⁾ Cette question sera reprise plus loin. Cf. p. 115-117.

⁽²⁾ PLEYTE, *Études égyptologiques*, 1866-67, livr. 2, p. 49.

A		
Neb		
Nu	(= Neb)	
Iou		
Ab	(= Neb)	
Pa	(= Neb)	
Pb	(= Neb)	
Ca	(= Neb)	
Ao		
Pc	(= Neb)	
Ba	(= Neb)	
Lc		
Ik		
Td		
Nes	(= Neb)	
Net	(= Iou)	

A		
Neb		
Nu		
Iou		
Ab		
Pa		
Pb		
Ca		
Ao		
Pc		
Ba		
Lc		
Ik		
Td		
Nes		
Net		

A : *Vois, «Sati-merti-fi, maître de l'équité» est ton nom; je suis venu à toi, je t'ai apporté l'équité, j'ai repoussé pour toi l'iniquité.*

Iou : *Voici, je vous connais, maîtres de l'équité; je vous ai apporté l'équité, j'ai repoussé pour vous l'iniquité.*

REMARQUES. — 1. Ce passage offre toutes les formes de la particule  : la plus ancienne,  (Pb); puis  sans suffixe (A), ,  (Ao); enfin la forme figée .

2. Dans Neb, , et dans Pa, , proviennent de .

3. Dans Iou, il faut restituer  (  ); Ao justifie cette adjonction qu'il faut aussi faire à Pd et Pe.

4. Dans Pc       , qui n'a pas de sens, doit être corrigé en      .

5. Lb a une erreur analogue à Pc :    au lieu de  ; plus loin,  pour ; et enfin :  pour  (peut-être ).

6. Les deux dernières propositions de Ba rappellent la phrase           

I₂ : Neb,

Cd, Pf, Ad, La, Ak (avec la forme fautive               

avec le déterminatif  (Pb, Ax, Ae, Lc, Kam) qu'on n'attend pas ici car il accompagne le mot ; comme un changement de déterminatif est plus facilement explicable qu'un changement de consonne, on peut penser que la version primitive était . — Mais on rencontre le changement inverse dans Pf, qui a ; en second lieu,  et  sont des consonnes qui s'échangent facilement; enfin les plus anciens exemplaires ont  (A, Neb) ou  (Nu, Iou). — Deux de ces objections peuvent être réfutées : le mot  se trouve sous la forme  qui peut expliquer celle de Pf; les exemplaires les plus anciens parlent contre la seconde objection, puisqu'on n'y voit jamais l'échange de  et ; mais la troisième objection subsiste.

2. Le verbe  qui ressemble à  ne se trouve qu'une fois avant la fin de la XVIII^e dynastie, dans Pa. On retrouve le verbe *tuer* à la PHRASE 14. Ici c'est évidemment une déformation de .

3. Dans Pd le dernier mot n'a pas de déterminatif.

4. Td a un verbe qu'on retrouve à la PHRASE 21.

Même texte que A : Neb, Ab, Cd, Ca, Ac, Pf, Ao, Pc, Ak, Id, Anh, Net.

Même texte que Nu : Iou, Pb, Ax, Ae, Lb, Lc, Nes, Kat, Kam.

Même texte que Ba : Ik.

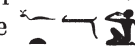
PHRASE 3.

A	      
Iou	    (sic)
Ca	  
Pe	 
Ak	   
Td	  N  
Nes	 

REMARQUES. — 1. Le complément de Ae () se retrouve à la phrase suivante (PHRASE 5).

2. Pd termine ici 125 A.

3. Pe et Id ont un masculin là où, selon les autres exemplaires, on attendrait un neutre.

4. Td : le mot  ne m'est pas connu; est-ce une corruption, ou un nom ayant le même radical que  (Wört., I, 580)?

Même texte que A : Neb, Nu, Pb, Ax, Cd, Ac, Pf, Pc, Lb, Lc, Ak, Anh, Nes, Kat, Kam, Net.

Même texte que Iou : Ca.

Ab, La, Ba, Ik n'ont pas cette phrase. Ba n'a pas non plus les deux suivantes. Les absences de Ba sont peut-être dûes à l'omission d'une colonne du modèle.

PHRASE 5.

A	
Neb	
Ae	
Ak	
Td	

Neb : *Je n'ai pas fait le mal.*

REMARQUES. — 1. Le verbe de A est dû à une fausse lecture du verbe  (Neb).

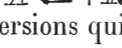
2. Ae a le texte de la PHRASE 10.

Même texte que A : Ak.

Même texte que Neb : Nu, Iou, Pa, Pb, Ax, Cd, Ca, Ac, Pf, Ao, Ad, Pc, Lb, Lc, Pe, Ik, Id, Anh, Nes, Kat, Kam, Net.

Ab, La et Ba n'ont pas cette phrase.

2.  signifie *être un chef* ou *nommer un chef*; mais comme  signifie *le commencement de chaque jour*,  permet trois traductions.

3.  a) si c'est un nom, il ne peut dépendre de , dont il serait complément de nom, sans la particule ; dans ce cas, la phrase est coupée en deux parties, dont la première se termine à . b) si c'est une forme verbale, ce peut être un participe passif ou un pseudo-participe se rapportant à ; on s'attendrait cependant à trouver  (*chaque jour pendant lequel on travaille*). Dans Ae (et les autres versions qui ont ) le pseudo-participe  peut être le verbe d'une proposition qui dépend de  et a pour sujet .

4.  peut signifier *travailler à*, mais cette interprétation ne s'accorde pas avec le mot suivant . Partout où  est au singulier,  ne peut être le  d'équivalence.

5.  ne peut être que le pluriel de , et  signifie *en face* (Wört., III, 128) en parlant de personnes; or ici l'expression qui suit  désigne des choses et non des personnes.

6.  peut être : infinitif, d'où la traduction *faire*.

śdm.f — — — *on fait.*

participe — — — *ce qui est fait.*

Enfin  peut être la forme relative perfective : *ce que j'ai fait*. Les deux premières interprétations de  ne s'accordent pas avec .

7. Les exemplaires qui ont  au lieu de  sont : Ae, Pc, Lc, Td, Kam.

8. Voici les principales traductions⁽¹⁾ :

Je n'ai pas fait faire le chef de tous travailleurs, chaque jour des travaux, au-dessus de ce qu'il peut faire⁽²⁾.

Je n'ai pas fait, comme chef d'hommes, jamais travailler au delà de la tâche⁽³⁾.

⁽¹⁾ ERMAN (*Die ägyptische Religion*, 1906, p. 119 et 1934, p. 226), BREASTED (*Development of Religion and Thought in ancient Egypt*, 1912, p. 300), GRAPOW (dans LEHMANN und HAAS, *Textbuch zur Religionsgeschichte*, 1922, p. 273) et MORET (*Le Nil et la civilisation égyptienne*, 1926, p. 465) ne traduisent pas cette phrase.

⁽²⁾ PLEYTE, *Études égyptologiques*, 1866-1867, livr. 4, p. 87.

⁽³⁾ P. PIERRET, *Le Livre des Morts*, 1882, p. 370.

I do not exact as the firstfruits of each day more work than should be done for me⁽¹⁾.

I have not made it to be the first (consideration daily that unnecessary) work should be done for me.

() added from NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 334⁽²⁾.

Ich verrichtete die tägliche Arbeit (?) und die Frohnden, die mir auferlegt waren^(?)⁽³⁾.

Même texte que A : Anh.

— que Neb : Pb, Ac, Pf, Ad.

— que Nu : Iou.

— que Pa : Ca, Pe, Id.

— que Ax : La.

— que Nes : Kat.

Ba n'a pas cette phrase.

PHRASE 7.

A		←→
Neb		←→
Nu		←→
Iou	= Nu	←→
Ab		←→
Ca		←→
Ae	= Neb	←→
Ao	= Neb	←→
Pc	= Neb	←→

⁽¹⁾ Ed. NAVILLE, *The Life-work of Sir Peter Le Page Renouf, First Series*, vol. IV, *The Book of the Dead*, 1907, p. 223.

⁽²⁾ E. A. W. BUDGE, *The Book of the Dead*, 1913, chap. cxxv.

⁽³⁾ G. ROEDER, *Urkunden zur Religion des alten Ägypten*, 1915, p. 274.

de la PHRASE 6; un copiste a pu prendre ce commentaire pour une proposition négative semblable aux autres et, après avoir fait les deux remarques notées ci-dessus au sujet du *nom*, a pu transformer ce commentaire en complément de la PHRASE 6; ainsi serait née la version de Iou; dans l'INTRODUCTION déjà, Iou avait une version plus facile que celle de Neb et, pour cette raison, peut-être postérieure. La solution du problème de la PHRASE 7 gît probablement dans l'interprétation exacte de la PHRASE 6.

2. La version de Iou se retrouve dans cinq autres exemplaires : Ao, Pe, Ik, Id, Net.

3. Quatre de ces exemplaires ont une épithète, que Iou n'a pas, ajoutée au mot ; cette épithète, dans Ik, a un sens connu; dans Ao et Pe, le déterminatif indique le sens général; peut-être faut-il voir dans ce mot une corruption d'un mot de même racine que , *mauvais état* (*Wört.*, III, 163). Il faudrait alors lire   et non  ; la confusion entre  et  est possible. L'épithète de Net a sans doute la même origine.

4. Pe n'a pas de signe entre  et , comme pourrait le faire croire l'espace blanc qui se trouve dans NAVILLE (*Todt.*, II, pl. 280). La forme  et l'épithète de  classent Pe dans la série de Iou. Le modèle de Pe devait avoir   .

5. Id a le même texte que Ik, sauf l'absence de  après    .

Les exemplaires se divisent, pour cette phrase, en deux séries, dont la première (I) comprend trois divisions (I₁, I₂, I₃) ayant pour têtes A, Neb, Nu; cette série contient les exemplaires qui font de la PHRASE 7 une proposition indépendante.

La seconde série (II) a pour tête Iou et comprend les exemplaires qui subordonnent la PHRASE 7 à la PHRASE 6.

I₁ : Même texte que A : Ac,

Ak, Nes (Kat et Net, semblables à Nes) ont une version presque identique à A.

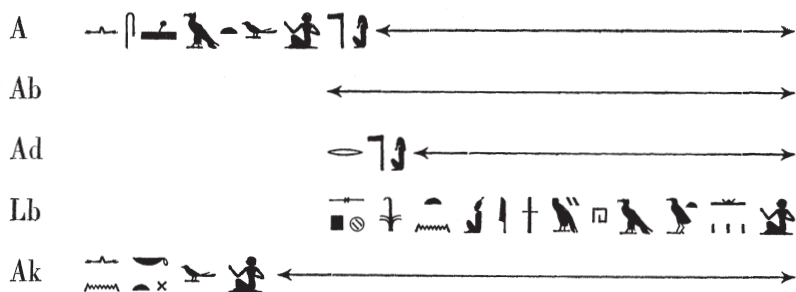
I₂ : Même texte que Neb : Pa, Pb, Ax, Cd, Pf, Ad, Lc, Td, Anh, Kam;
Ca, Ae, Pc, La, Lb, Ba ont une version presque identique à Neb.

I 3 : Nu forme à lui seul cette division.

Enfin Ab fait encore partie de la série I, sans qu'on puisse le classer.

II : Série de Iou : Ao, Pe, Ik, Id, Net.

PHRASE 8.



A : *Je n'ai pas calomnié le dieu.*

Lb : *Je n'ai pas calomnié un acte du roi qui était mon contemporain.*

REMARQUES. — 1. Comme il n'y a plus d'indication au sujet de Id, dans NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 280 et suiv., entre la fin de la PHRASE 7 et la FIN DU DISCOURS DU DÉFUNT et que, d'autre part, NAVILLE écrit, au sujet de Id, dans *Todt.*, *Einleitung*, p. 86 : « Der . . . Text enthält nur ein Fragment der Einleitung und der Confession aus Kap. 125 », je ne citerai plus cet exemplaire dans 125 A. Les mêmes raisons m'ont conduit, ci-dessus, à ne pas citer Id avant le troisième paragraphe de l'INTRODUCTION.

2. Parmi les exemplaires qui n'ont pas la PHRASE 8, on retrouve toute la série II de la PHRASE 7. En outre Nu avait aussi, à la PHRASE 7, le mot  (comme Iou); quant à Ba et à Anh, ce sont des exemplaires où les lacunes sont nombreuses et l'absence de la PHRASE 8 n'y a pas la même cause que dans Iou où les derniers mots de la PHRASE 7 occupent la place qui, dans A, est remplie par la PHRASE 8.

Même texte que A : Neb, Pa, Pb, Ax, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Lc, Td,
Nes, Kat. Ad peut être compris dans ce groupe.

— que Ab : Pc, La, Kam.

Nu, Iou, Ao, Ba, Pe, Ik, Anh, Net n'ont pas cette phrase.

PHRASE 10.

A 
 Neb 
 Ac 
 Net 

A : $\left\{ \begin{array}{l} \text{Je n'ai pas fait ce que} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} \text{détestent les dieux.} \\ \text{déteste le dieu.} \end{array} \right.$

Même texte que A : Nu, Iou, Pa, Pb, Cd, Pc, La, Lb, Lc, Pe, Ik,
 Nes, Kat, Kam.

— que Neb : Ab, Ax, Ca, Ae, Pf, Ao, Ad, Ba, Ak, Td, Anh.

PHRASE 11.

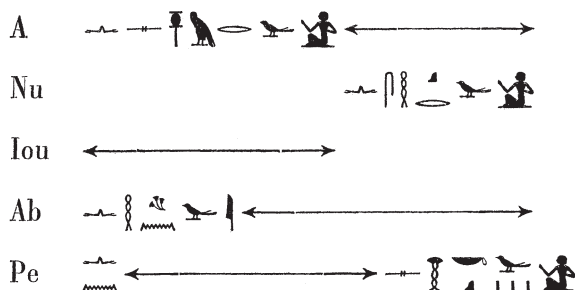
A 
 Pa 
 Ae 
 Ba 

A : *Je n'ai pas causé de tort à un esclave auprès de son supérieur.*

Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Ab, Pb, Ax, Ca, Ac, Pf, Ao, Ad,
 Pc, La, Lb, Lc, Pe, Ik, Ak, Td, Anh, Nes, Kat,
 Kam, Net. (Ab et Ca n'ont que )

— que Pa : Cd.

PHRASE 12.



A : *Je n'ai pas rendu malade.*

Nu : *Je n'ai pas rendu malade. Je n'ai pas affamé.*

Iou : *Je n'ai pas affamé.*

REMARQUE. — Le verbe de Pe n'est qu'une corruption de celui de Nu.

Les exemplaires se partagent en trois séries : l'une semblable à A, l'autre à Iou; la troisième (Nu) offre un compromis entre les deux premières.

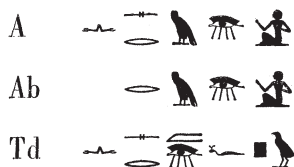
Même texte que A : Neb, Pa, Pb, Ax, Cd, Ac, Pf, Ao, Lb, Ak, Anh.

— que Iou : Ca, Ae, Ad, Pc, La, Lc, Ik, Td, Kam, Net.

— que Nu : Nes, Kat.

Ba n'a ni cette phrase ni les trois suivantes; peut-être y a-t-il là encore omission d'une colonne du modèle.

PHRASE 13.



A : *Je n'ai pas fait pleurer.*

2. La leçon de Td est celle adoptée à l'époque saïte ⁽¹⁾; d'une façon *mensongère* signifie *en dégageant ma responsabilité*.

Même texte que Neb : Pa, Pb, Ax, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Ao, Lb, Lc,

Ak. (Pa, Ca et Ac n'ont pas la prép. )

— que Nu : Pc, La, Nes, Kat, Net.

Anh n'a qu'une partie de cette phrase.

A, Ab, Ad, Ba n'ont pas cette phrase.

PHRASE 16.

A	
Iou	
Ca	
Lc	
Ik	

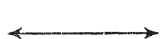
A : *Je n'ai causé la souffrance (physique) de personne.*

Même texte que A : Neb, Nu, Ab, Pa, Pb, Ax, Cd, Ae, Ac, Pf, Ao, Ad,

Pc, La, Lb, Ba, Pe, Ak, Anh, Nes, Kat, Net.

— que Lc : Td, Kam.

PHRASE 17.

A	
Pa	
Ad	
La	
Lb	
Td	

A : *Je n'ai pas diminué la nourriture dans les temples.*

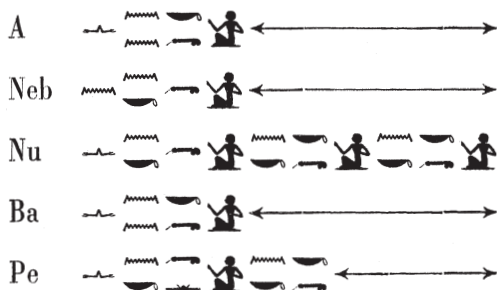
⁽¹⁾ Cf. LEPSIUS, *Das Tottenbuch der Aegypter*, 1842, pl. 46, chap. 125, col. 7.

REMARQUE. — Les différents exemplaires montrent ici la plus grande confusion entre    et   .

Même texte que A : Neb, Pa, Ax, Ac, Pf, Ao, Ad, La, Lb, Ak, Td, Anh, Nes, Kat.

- que Nu : Pb, Cd.
- que Iou : Kam, Net.
- que Ca : Pc.

PHRASE 20.



A : *Je n'ai pas eu de rapport sexuel.*

Nu : *Je n'ai pas eu de rapport sexuel avec un garçon, un garçon.*

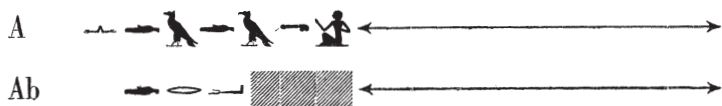
Pe : *Je n'ai pas eu de rapport sexuel avec un garçon.*

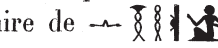
REMARQUES. — 1. La version originale est probablement celle de Pe. Celle de A, inacceptable quant au sens, serait alors due à une haplographie.

2. L'omission de cette phrase dans Nes et Kat est voulue, puisque ces deux exemplaires copiés avec soin étaient destinés à des femmes.

Même texte que Neb : Iou, Ab, Pa, Pb, Ax, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Ao, Ad, Pc, La, Lb, Ik, Ak, Td, Anh, Kam, Net.
Lc, Nes et Kat n'ont pas cette phrase.

PHRASE 21.



REMARQUE. —  signifie *mesure de capacité*. La difficulté de cette phrase gît dans la préposition introduisant un complément commun aux deux verbes; ceux-ci s'opposent; c'est pour cela que je ne les ai pas traduits en leur donnant leur sens fondamental, mais celui qu'ils ont dans les textes mathématiques; leur opposition est indubitable, car il est impossible de faire de  une phrase entière, sans y ajouter un complément. Néanmoins le verbe  — signifiant *ajouter* est généralement suivi de la préposition  et , signifiant *soustraire*, des prépositions  ou . On leur a peut-être préféré  parce que cette dernière, ayant un sens plus général que  ou , évitait la répétition du nom  qu'on aurait eue avec  et . Dans le texte de Nu, on peut donner à  son sens général, puisqu'il n'est pas précédé de .

Même texte que A : Neb, Ab, Pa, Pb, Ax, Cd, Ca, Ac, Pf, Ao, Ad,
Pc, La, Lb, Lc, Ak, Kam.

— que Nu : Iou, Nes, Kat, Net.

— que Ae : Td.

— que Ba : Pe, Anh.

Lc termine ici 125 A.

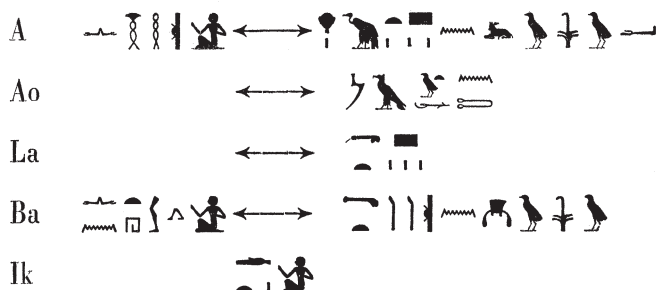
PHRASE 23.

A	 
Neb	
Ca	
Ae	
Ad	
La	
Td	

A : Je n'ai pas fait de diminution dans l'aroure.

Neb : Je n'ai pas fait de diminution dans la palme.

PHRASE 25.



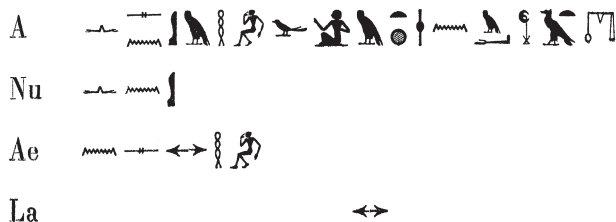
A : *Je n'ai pas ajouté au contrepoids de la balance (portative).*

Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Ab, Pa, Pb, Ax, Cd, Ca, Ae, Ac,
Pf, Ad, Pc, La, Lb, Pe, Ak, Nes, Kat, Kam,
Net.

— que Ao : Td.

Anh n'a pas cette phrase.

PHRASE 26.



A : *Je n'ai pas triché avec le peson de la balance.*

REMARQUE. — Après avoir chargé les plateaux de la balance⁽¹⁾, il fallait arrêter les oscillations du fléau et celles du fil à plomb, d'où le double geste du peseur sur les vignettes du chapitre 125. Pour arrêter les mouvements du fil à plomb, on immobilisait le poids ou peson fixé au bout de ce fil. On pouvait, en faisant semblant d'accomplir cette opération, écarter

⁽¹⁾ Cf. DUCROS, *Études sur les balances égyptiennes*, dans *Ann. Serv. Ant.*, IX (1908), p. 32-53.

PHRASE 30.

A		
Neb		
Iou (=Neb)		
Pa		
Ax		
Pe		
Ik		
Nes		
Net		

A : Je n'ai pas pêché les poissons de leurs étangs.

REMARQUE. — Le suffixe $\overline{\text{pa}}$ se rapporte à *poissons*, comme, à la PHRASE 28, il se rapportait à *petit bétail*. Il n'y a aucune raison pour relier, ici, le suffixe au mot *dieux* de la PHRASE 29 puisque les phrases de la déclaration d'innocence forment toutes des ensembles grammaticalement indépendants. *Leurs étangs* signifie donc «des étangs réservés aux poissons, où la pêche est interdite». La construction de Iou et de Pa est plus facile.

Même texte que A : Lb.

— que Neb : Nu, Ab, Pb, Cd, Ae, Pf, Ao, Ad, La, Ba, Ak,
Kam.

que $P_a : T_d$.

— que $Ax : Ca, Ac$.

— que Nes : Kat.

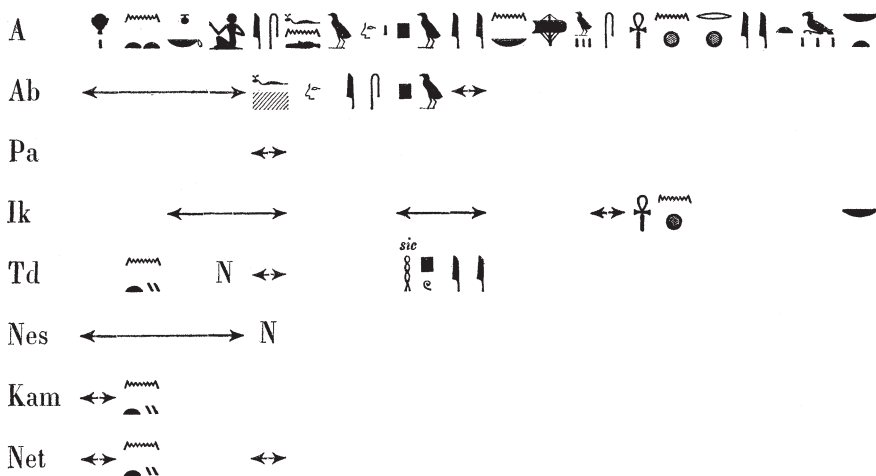
Anh n'a pas cette phrase.

On a ici l'ancienne construction de la phrase nominale, juxtaposant sujet et attribut.

Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Ab, Cd, Ca, Ae, Pf, Ad, Pc, Lb,
Pe, Ik, Ak, Td, Kam.

— que Nes : Kat.

Nef a un fragment de cette phrase.



A : *parce que c'est moi qui suis ce nez du maître des souffles qui fait vivre
tous les Égyptiens,*

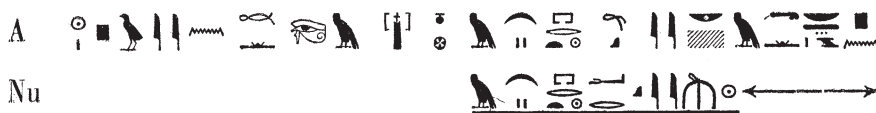
Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Cd, Ca, Ac, Pf, Ad, Pc, Lb, Ak.

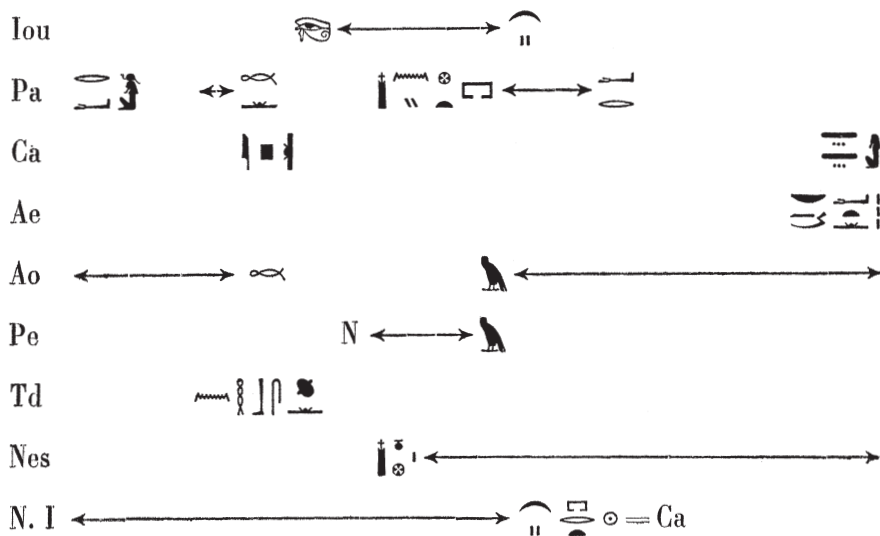
— que Pa : Pb, Ae, La, Pe.

— que Nes : Kat.

Nef n'a que

Ao n'a pas ce membre de phrase.





A : *ce jour de la Plénitude de l'œil d'Horus dans Héliopolis, le deuxième mois de Peret, dernier jour, en présence du maître de cette terre.*

REMARQUES. — 1. Dans A, STERN avait lu  (voir NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 287, Ta); ce féminin ne s'explique pas; c'est pourquoi je propose de restaurer ; on retrouve cette orthographe dans La.

2. Dans Nu, le texte souligné est écrit, sur l'original, à l'encre rouge.

3. Le texte de Ao n'est pas à sa place dans NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 286; le  final indique clairement que ce membre de phrase avait été pris dans la phrase présente. Ao termine ici le texte de 125 A.

4. Nes termine ici le texte de 125 A.

5. N. I commence ici le seul passage de 125 A qu'il possède.

Même texte que A : Neb, Ab, Pb, Cd, Ac, Pf, Ad, La, Ik, Ak, Kat.

— que Ae : Pc, Kam.

— que Nes : Net.

Nef a un fragment de cette phrase.

Lb n'a pas cette phrase.

LES DÉCLARATIONS D'INNOCENCE.

A

Ca $\longleftrightarrow$ Ae $\longleftrightarrow$ La  $\text{Ik} \quad \sim$

Td  N 

A : *J'ai vu la Plénitude de l'œil d'Horus, dans Héliopolis.*

REMARQUE. — Ik et Id terminent ici 125 A.

Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Ab, Pa, Pb, Cd, Ac, Pf, Ao, Pc,
Pe, Ak, Kat.

— que Ca : Ad, Lb, N. I.

Kam et Net n'ont pas cette phrase.

Neb 

Cd $\begin{array}{c} \odot \\ | \end{array}$

Pe $\longleftrightarrow$

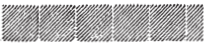
Td  N 

Neb : *Il ne m'advendra pas de mal dans ce pays, dans cette Grande Cour
des Deux Équités,*

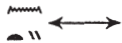
REMARQUE. — Pe termine ici 125 A.

Même texte que Neb : Nu, Iou, Ab, Pa, Pb, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, Pc,
La, Lb, Ak, Kat, Kam, Net, N. I.

Nef a un fragment de cette phrase.

A    

Neb  

Lb = Neb 

Td  = Neb 

Kat 

Neb : *parce que je connais le nom de ces dieux qui s'y trouvent,*

REMARQUE. — A, Nu, Iou, Pa, Pb, Cd, Ca, Ac, Ad, Pc, La, Kam, Kat, Net et N. I terminent ici 125 A.

Même texte que Neb : Nu, Iou, Ab, Pa, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, Pc, La, Ak, Kam, Net.

— que Kat : N. I.

Quatre exemplaires ajoutent encore un membre de phrase aux propositions ci-dessus :

Neb 

Ae 

Lb 

Td 

Neb : *suivants du dieu grand».*

Td : *dans la Grande Cour des Deux Équités. Tu arracheras (donc) N à ces dieux qui se trouvent avec toi dans la Grande Cour des Deux Équités».*

III

CLASSEMENT DES VERSIONS

DE LA PREMIÈRE DÉCLARATION D'INNOCENCE.

Comme la destination des *Livres des Morts* les empêchait la plupart du temps de servir de modèles et d'être recopiés, il ne sera pas question ici d'établir des liens de filiation directe entre divers exemplaires de 125 A, mais seulement de les grouper.

En utilisant les séries d'exemplaires ayant un texte semblable qui ont été établies à chaque phrase, on peut compter le nombre de fois où chaque exemplaire ressemble à A. Ce calcul donne les résultats suivants (classement chronologique) :

Neb..... 27	Ca..... 20	Lb..... 23	Id ⁽¹⁾ —
Nu..... 22	Ae..... 14	Ba ⁽¹⁾ —	Td..... 15
Iou..... 16	Ac..... 30	Lc ⁽¹⁾ —	Anh ⁽¹⁾ —
Ab..... 17	Pf..... 27	Pd ⁽¹⁾ —	Nes..... 19
Pa..... 19	Ao..... 21	Ap ⁽¹⁾ —	Kat..... 22
Pb..... 25	Ad..... 25	Pe..... 13	Kam..... 20
Ax ⁽¹⁾ —	Pc..... 22	Ik..... 11	Net..... 15
Cd..... 28	La..... 17	Ak..... 28	N. I ⁽¹⁾ —

L'exemplaire qui atteint l'indice le plus élevé a le texte le plus proche de A ; plus les indices s'abaissent, plus les exemplaires s'écartent du texte de A. Voici les exemplaires classés d'après leur ressemblance avec A :

Ac..... 30	Ad..... 25	Ca..... 20	Iou..... 16
Cd..... 28	Lb..... 23	Kam..... 20	Td..... 15
Ak..... 28	Nu..... 22	Pa..... 19	Net..... 15
Neb..... 27	Pc..... 22	Nes..... 19	Ae..... 14
Pf..... 27	Kat..... 22	Ab..... 17	Pe..... 13
Pb..... 25	Ao..... 21	La..... 17	Ik..... 11

⁽¹⁾ N'a qu'une partie de 125 A et ne peut être comparé aux exemplaires complets. Sera classé plus loin.

Les deux listes ainsi dressées sont différentes; les exemplaires de A⁽¹⁾, Nu et Iou qui appartiennent à la même époque sont au début, dans le corps, et à la fin de la seconde liste. En d'autres termes, les versions les plus différentes de 125 A existaient déjà à la XVIII^e dynastie.

Si les versions différentes représentées à la XVIII^e dynastie par A, Nu et Iou se sont perpétuées, on doit pouvoir grouper d'autres exemplaires autour d'elles. Ici le classement d'ensemble d'où sont nées les précédentes listes se révèle insuffisant parce que les indices, descendant progressivement, ne suggèrent aucun partage précis des exemplaires. Il faut avoir recours à un examen plus détaillé en prenant en considération les passages de 125 A où les versions de A, Nu et Iou présentent des divergences. Ces passages sont au nombre de dix :

N^o 1. TITRE⁽²⁾. A, Nu et Iou ont chacun un titre différent.

N^o 2. INTRODUCTION, 3^e alinéa⁽³⁾. A et Nu ont une version, Iou une autre.

N^o 3. PHRASE 3⁽⁴⁾. A et Nu ont une version, Iou une autre.

N^o 4. PHRASE 7⁽⁵⁾. A a une version, Nu une autre, Iou une troisième.

N^o 5. PHRASE 12⁽⁶⁾. A a une version, Nu une autre, Iou une troisième.

N^o 6. PHRASE 22⁽⁷⁾. A a une version, Nu et Iou une autre.

N^o 7. PHRASE 23⁽⁸⁾. Iou n'a pas cette phrase⁽⁹⁾.

N^o 8. PHRASE 24⁽¹⁰⁾. Iou n'a pas cette phrase⁽⁹⁾.

(1) S'il était mentionné, il se trouverait au début des deux listes, au-dessus de Neb et de Ac.

(2) Pages 10-12.

(3) Pages 19-23.

(4) Pages 25-26.

(5) Pages 30-33.

(6) Page 36.

(7) Pages 41-42.

(8) Pages 42-43.

(9) Cette omission n'est pas attribuable au copiste de Iou; elle doit remonter au moins à son modèle, puisque d'autres exemplaires, par ailleurs semblables à Iou, omettent la même phrase.

(10) Page 43.

N° 9. PHRASE 30⁽¹⁾. A et Nu ont une version, Iou une autre.

N° 10. PHRASE 33⁽²⁾. A et Nu ont une version, Iou une autre.

Ces différences vont permettre de grouper les exemplaires de 125 A autour des versions de A, Nu et Iou. Voici d'abord le tableau des exemplaires qui ont un texte semblable⁽³⁾ à A dans un ou plusieurs des passages indiqués ci-dessus :

XVIII^e dynastie.

Neb	aux n°s	2	3	4	5	6		9	10
Nu	—	2	3				7	9	10
Ab	—	2				6		9	10
Pa	—	2	3	4	5	6			10
Pb	—	2	3	4	5	6		9	10
Cd	—	2	3	4	5	6	7	9	10
Ca	—	2		4		6	7	9	10
Ae	—	2		4		6		9	10
Ac	—	2	3	4	5	6	7	8	9
Pf	—	2	3	4	5	6		9	10
Ao	— 1		3		5	6		9	10
Ad	— 1	2	3	4		6	7	8	9
Pc	—	2		4		6	7	9	10
La	—	2		4		6		9	10

XIX^e dynastie.

Lb	—	2	3	4	5	6		9	10
--------------	---	---	---	---	---	---	--	---	----

XX^e dynastie.

Ak	— 1	2		4	5	6		9	10
Td	—	2		4		6			10

XXI^e dynastie.

Nes	—	2		4		7		9	10
Kat	—	2		4		7		9	10
Kam	—	2		4		6	8	9	10

⁽¹⁾ Page 47.

⁽²⁾ Page 49.

⁽³⁾ Ou, à défaut d'être semblable, se rapproche davantage de la version de A que de celle de Nu ou de Iou.

Voici ensuite le tableau des exemplaires qui ont un texte semblable à Iou dans un ou plusieurs des passages indiqués :

XVIII ^e dynastie.										
Nu.....	aux n ^{os}									
Pa.....	—					6				
Pb.....	—						7	8		
Ca.....	—						7			
Ae.....	—			3		5				
Pf.....	—	1		3		5		7		
Ao.....	—		2		4					
Ad.....	—					5		7	8	
Pc.....	—	1		3		5				
La.....	—			3		5		7		
XIX ^e dynastie.										
Lb.....	—	1								
Pe.....	—	1	2	3	4	5	6	7	8	9 10
Ik.....	—	1	2	3	4	5	6	7	8	9 10
XX ^e dynastie.										
Td.....	—			3		5			8	
XXI ^e dynastie.										
Nes.....	—			3			6			
Kat.....	—			3			6			
Kam.....	—			3		5		7		
Net.....	—	1	2	3	4	5	6	7	8	9 10

REMARQUE. — Dans ce tableau les n^{os} 7 et 8 signalent des lacunes.

Il est inutile d'établir un tableau des exemplaires semblables à Nu; il ferait double emploi avec les tableaux précédents aux n^{os} 2, 3, 6, 7, 9, 10.

Au n^o 1, la version de Nu, suivie par Nes et Kat, est identique à Neb.

Au n^o 4, la version de Nu est unique.

Aux n^{os} 5 et 8, la version de Nu est suivie par Nes et Kat.

Il est maintenant possible d'assembler les exemplaires autour de A et Iou en mettant dans chaque groupe ceux qu'on ne trouve que dans un des tableaux ci-dessus; ces exemplaires peuvent être :

a) partout semblables à la version type	
b) en partie semblables à la version type.	
GROUPE DE A	
a)	GROUPE DE IOU
b) Neb, Ab, Cd, Ac, Ak.	a) Pe, Ik, Net.
	b)

On peut joindre au groupe de A Pa et Pb dont les seules ressemblances avec Iou sont des lacunes; tandis que Iou a deux lacunes (PHRASES 23 et 24), Pa en a trois (PHRASES 23, 24 et 26) et Pb n'a de celles de Iou que la PHRASE 23.

Le texte de Nu est tantôt analogue à A, tantôt à Iou, formant ainsi une version intermédiaire; c'est à la PHRASE 12 que ce rôle est le plus frappant : A et Iou ont deux phrases différentes, mais Nu a l'une et l'autre. Deux autres exemplaires ressemblent en cet endroit à Nu : Nes et Kat. Or, d'après les deux tableaux ci-dessus, ils sont pareils à Nu, sauf aux passages n° 3 et 4; au n° 3 leur version est celle de Iou et au n° 4 celle de A; on peut donc former un

GROUPE DE NU

Nes, Kat.

Les exemplaires qui sont cités dans les tableaux et n'ont pas encore été classés fournissent une échelle décroissante de versions de plus en plus différentes de A. Un examen un peu détaillé permet cependant de répartir ces exemplaires :

Pf et Lb ne ressemblent à Iou qu'au n° 1. Aux n° 7 et 8, ils n'ont pas de lacune et ressemblent à Neb (GROUPE DE A). Aux autres numéros, ils ressemblent à A.

Ad ne ressemble à Iou qu'au n° 5. Partout ailleurs il ressemble à A.

Ao ressemble à Iou aux n° 2, 4, 7 et 8 : ses lacunes sont pareilles à celles de Iou (PHRASES 8, 23, 24). Ailleurs il ressemble à A.

Ca, Ae, Pc, La, Td et Kam ressemblent à Iou aux n° 3 et 5. En outre Pc ressemble à Iou au n° 1, Ae, La et Kam au n° 7 et Td au n° 8. Ca, Ae (et Kam) ressemblent à Neb au n° 1; La et Td avaient donné lieu à la même remarque au n° 1⁽¹⁾. Ae et Td présentent la même version, presque pareille à A, au n° 6. Pour Td au n° 7, voir PHRASE 23. Pour Ca et Pc, Ae, La au n° 8, voir PHRASE 24. Au n° 9, Td présente la même version que Pa; voir PHRASE 30. Ailleurs ces six exemplaires ressemblent à A.

Donc Pf et Lb sont assez proches du groupe de A, Ad aussi. Ao en est plus éloigné. Ca, Ae, Pc, La, Td, Kam en sont encore plus éloignés et peuvent même être classés, d'après le n° 5, entre Nu et Iou.

⁽¹⁾ Page 12.

Il reste à classer les exemplaires fragmentaires : Ax, Ba, Lc, Pd, Ap, Id, Anh, N. I.

Ax ressemble à Iou aux n^{os} 1 et 7; ce dernier numéro est la seule lacune de sa déclaration d'innocence; au n^o 8, il présente la même version que Neb (PHRASE 24). Ailleurs il ressemble à A : on peut donc le placer aux côtés de Pf et Lb.

Ba présente au n^o 1 la même version que Neb; il n'a pas les n^{os} 5, 8 et 10. Au n^o 6 il ne donne que la seconde partie de la phrase de A, ce qui le fait ressembler à Iou; mais les lacunes de cet exemplaire sont si nombreuses que celle-ci n'a peut-être aucune signification. Ailleurs Ba ressemble à A. On peut donc le placer dans le groupe de A.

Lc ressemble à Iou aux n^{os} 3 et 5. Au n^o 1 il présente la même version que Kam, au n^o 2 un texte spécial, aux n^{os} 4 et 6 il ressemble à A. Il n'a pas les n^{os} 7 à 10. On peut donc le placer aux côtés de Ca.

Pd ressemble à Iou aux n^{os} 1, 2 et 3; il n'a pas les n^{os} 4 à 10; on peut donc le placer dans le groupe de Iou.

Ap a une version un peu différente de Ik au n^o 1, mais tous deux ont la même particularité initiale⁽¹⁾. Ap n'a pas les n^{os} 2 à 10. On peut donc le placer aux côtés de Ik dans le groupe de Iou.

Id. Les seuls numéros où cet exemplaire peut être classé (voir PHRASE 8) sont 2, 3 et 4. Aux n^{os} 2 et 4 Id ressemble à Iou, au n^o 3 à A. On peut donc le placer aux côtés de Ao.

Anh, sauf les lacunes, totales aux n^{os} 1, 2, 7, 8, 9 et 10, partielle au n^o 6 (comme Ba), ressemble à A. On peut donc le classer dans le groupe de A.

N. I n'a aucun des 10 numéros. Son texte suit partiellement la version de Ca et partiellement celle de Kat. On ne peut donc que le placer entre les groupes de Nu et de Ca.

Nef est trop fragmentaire pour être classé.

⁽¹⁾ Page 12.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE CLASSEMENT DES EXEMPLAIRES DE 125 A ⁽¹⁾.

XVIII ^e dynastie.....	A Neb Ab Pa Pb Cd Ac	Ax Pf	Ad	Ao	Nu	Ca Ae Pc La	Iou
XIX ^e dynastie.....	Ba	Lb				Lc	Pd Ap Pe lk
XX ^e dynastie.....	Ak			ld		Td	
XXI ^e dynastie.....	Anh				Nes Kat N. l	Kam	Net

A. — Les versions représentées par A, Nu, Ca et Iou dérivent clairement d'un texte unique puisque leurs ressemblances sont fréquentes tandis que leurs différences n'affectent qu'un petit nombre de points. D'autre part ces quatre versions se sont perpétuées intactes jusqu'à la XXI^e dynastie et n'ont pas donné naissance à une version nouvelle. Au moment où elles apparaissent, dans la première moitié de la XVIII^e dynastie, elles sont déjà parvenues à un degré avancé de cristallisation, ce qui suppose l'écoulement d'un certain laps de temps depuis le texte original. La rédaction de l'archétype du chapitre 125 A est donc probablement antérieure à la XVIII^e dynastie.

B. — La version de A est surtout représentée à la XVIII^e dynastie, tandis que celle de Iou l'est davantage à la XIX^e dynastie. Dans les exemplaires de la XXI^e dynastie c'est l'ensemble Nu-Ca-Iou qui l'emporte.

⁽¹⁾ De gauche à droite les exemplaires ont des versions de plus en plus différentes de A.

Cette prépondérance grandissante de la version Nu-Ca-Iou se retrouve à la XXVI^e dynastie; le papyrus de Turin⁽¹⁾, examiné par rapport aux dix passages des tableaux ci-dessus⁽²⁾, donne :

N ^o 1 (pas de titre).	N ^o 6 version de A.
N ^o 2 versions de A et de Iou.	N ^o 7 version de Iou.
N ^o 3 version de Iou.	N ^o 8 version de Iou.
N ^o 4 version de Iou.	N ^o 9 version de A.
N ^o 5 version de Iou.	N ^o 10 version de Iou.

⁽¹⁾ LEPSIUS, *Das Todtenbuch der Ägypter*, 1842, pl. 46.

⁽²⁾ Pages 58-60.

IV

LES VERSIONS

DE LA SECONDE DÉCLARATION D'INNOCENCE.

Les 42 PHRASES de la seconde partie du chapitre 125, comprenant chacune une APOSTROPHE adressée à une divinité (*Ô . . . qui sors dans . . .*), et une PROPOSITION NÉGATIVE (*je n'ai pas . . . !*), vont être examinées une à une, comme les phrases de 125 A.

L'ordre adopté ici pour la succession des 42 phrases est celui de Neb, le seul exemplaire qui ait 42 phrases complètes. Cet ordre de succession se retrouve dans un certain nombre d'exemplaires de 125 B. Par contre, d'autres exemplaires ne s'y conforment pas et, à l'intérieur de quelques exemplaires, les propositions négatives ne se succèdent pas comme les apostrophes. Les exemplaires dont l'ordre n'est pas semblable à celui de Neb doivent être démembrés⁽¹⁾ si l'on veut comparer leurs apostrophes et leurs propositions négatives aux apostrophes et aux propositions négatives des exemplaires qui suivent l'ordre de Neb. L'ordre original de succession des 42 phrases dans les différents exemplaires sera étudié plus loin⁽²⁾.

Quelques exemplaires de 125 B présentent certaines phrases de 125 A à la place de propositions négatives. Ces interpolations sont groupées après la PHRASE 42⁽³⁾, de même que plusieurs propositions négatives rencontrées exceptionnellement dans les exemplaires de 125 B.

⁽¹⁾ C'est la méthode suivie par Ed. NAVILLE dans *Todt.*, II, pl. 289-309. Cf. à ce sujet Ed. NAVILLE, *Todt.*, *Einleitung*, p. 161-162.

⁽²⁾ Page 106.

⁽³⁾ Page 102.

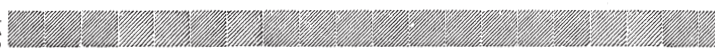
REMARQUE. — 6 exemplaires ont  : Iou, Pd, Ap, Ik, Id, Anh.
Td a, comme nom de divinité :  (voir Te).

Même texte que Neb : Nu, Ab, Pb, Ca, Ae, Ac, Pf, La, Pp, Ani, Lb,
Pe, Td, Ph, Anh, Kam, Kat, Net, N. I, Hen.

— que Iou : Anh.

— que Pa : Cd, Ad, N. II.

PHRASE 3.

A																				
Neb																				
Nu																				
Pe																				
Id																				
Te																				
Kat																				
Net																				

Neb : *Ô Fendji, qui sors à Hermopolis, je n'ai pas été envieux!*

Même texte que Neb : Iou, Ab, Pb, Ca, Ae, Ac, Pf, Pc, La, Pp, Lb,
Ba, Pd, Ap, Ik, Ay, Td, Ph, Kam, N. II,
Hen. Ani a la même apostrophe que Neb.

— que Nu : Pa, Cd, Ad, N. II.

— que Kat : N. I.

N. II a deux fois l'apostrophe de cette phrase.

Ani et Anh n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 5.

A				(1)
Neb				
Nu				
Pa				
Td				
Net				

Neb : *Ô Neha-haou* }
 Nu : *Ô Neha-her* } *qui sors dans Ro-Setaou, je n'ai pas tué des hommes!*

REMARQUE. — La plupart des exemplaires suivent la version de Nu.

Même texte que Neb : Pb, Ac, Pc, Ba, Ay.

— que Nu : Iou, Ab, Cd, Ca, Ae, Pf, Ad, La, Pp, Ani, Lb,
 Pd, Ap, Pe, Ik, Te, Ph, Kam, Kat, N. I,
 Hen; Id, An et N. II (apostrophe seulement).

Ap a deux fois la proposition négative.

Id, Anh et N. II n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 6.

A			(2)
Neb			
Td			
Ph			
Ay			
N. I			

Neb : *Ô Routi, qui sors dans le ciel; je n'ai pas diminué la contenance du*
 (litt. endommagé le) *boisseau!*

(1) Cf. GARDINER, *The tomb of Amenemhet*, p. 107.

(2) Cf. GARDINER, *ibidem*.

Même texte que Neb : Nu, Iou, Ab, Pa, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf,
Ad, Pc, La, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Pe,
Ik, Id, Te, Kam, Kat, Net, N. II, Hen.

Anh n'a pas la proposition négative.

PHRASE 7.

A										
Neb										
Nu										
Iou										
Pa										
Ani										
Lb										
Pe										
Ik										
Ph										

A : Ô Irti-fi-em-des, qui sors dans le lieu saint, N. n'a pas causé de
dommage(?)!

Neb : Ô Irti-fi-em-des, qui sors à Létopolis, je n'ai pas commis d'action
tortueuse!

REMARQUES. — 1. Plusieurs exemplaires qui ne sont pas cités ci-dessus,
présentent des variantes uniques dues à des alternances de mots en trois
endroits de la phrase; ces mots sont :

- a) Pf, La, Ay, Id, Net, Anh.
 Pc, Ap, Id, Td, Te.
 Ab, N. I et II.

b)  Pc, La, Id, Td, Te, Anh.

 Ab, Pf, Ap, Ay, Net, N. I.

c)  Pf, La, Ay, Net, N. I et II.

 Ab, Pc, Id, Td, Te.

2. Ce n'est qu'à la XIX^e dynastie qu'apparaissent des variantes plus importantes :

a) des noms de lieux : Lb 
 Ani 
 Ik, Kat, N. II 

b) l'adjonction de  après la proposition négative : Pe, Id, Ph.

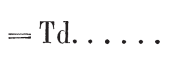
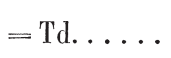
3. La seconde phrase négative de Ph se retrouve à la PHRASE 9 (N. II) et dans 125 A, PHRASE 3, Ak.

Même texte que Neb : Pb, Ae, Ac, Ad, Pp, Ba (détérioré à l'endroit du nom de lieu).

- que Nu : Cd, Hen.
- que Iou : Ca, Kam.
- que Pa : Pd.
- que Ik : Kat (sans  N).

Anh n'a pas la proposition négative.

PHRASE 8.

A					
Ae					
La					
Td					
Te					
Ph					
Hen					

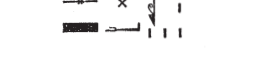
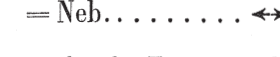
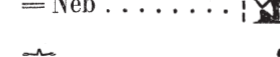
A : *Ô Nebi, qui sors à reculons, N. n'a pas dérobé les biens du dieu!*

REMARQUE. — Le mot qui suit , dans cette phrase, n'est pas un nom de lieu; cependant Pa, Ph et Net, ont .

Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Ab, Pa, Pb, Cd, Ca, Ac, Pf,
Ad, Pc, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Pe, Ik,
Ay, Id, Anh, Kam, Kat, Net, N. I et II.

Id a deux fois la proposition négative.

PHRASE 9.

A			
Neb			
Pa			
Ap			
Ik			
Net			

A : *Ô Sed-Qesou, qui sors à Héracléopolis, N. n'a pas fait de mensonge!*

Neb : *Ô Sed-Qesou, qui sors à Héracléopolis, je n'ai pas dit de mensonge!*

REMARQUES. — 1. Comme le remplacement de  par  peut s'expliquer par la fréquence du groupe  au début des propositions négatives, la version originale est probablement celle de Neb.

2. Pb, Ad, Pe, Id, Ph et N. II ont deux fois la proposition négative de cette phrase. Ad présente les deux fois la version de A; les autres exemplaires présentent une fois celle de A, l'autre fois celle de Neb.

Pour Pb, Ad, Pe, Id, cf. Ed. NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 293 et 308.

Pour Pe, cf. Th. DEVÉRIA, *Le pap. de Neb-Qed*, pl. 8 et 9, col. 7 et 42.

Pour Ph, cf. Ed. NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 292 et 293.

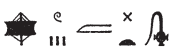
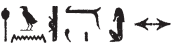
Pour N. II, cf. E. A. W. BUDGE, *The Greenfield Papyrus*, pl. 112 et 110, col. 8 et 42.

Même texte que Neb : Nu, Iou, Ab, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Pc, La, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Pe, Ay, Id, Td, Te, Ph, Kam, Kat, N. I et II, Hen.

Nef a le nom de lieu.

Anh n'a pas la proposition négative.

PHRASE 10.

A	
Neb	
Iou	
Pa	
Td	
Te	
Ph	
Kam	

A : Ô Oudj-neser, qui sors à Memphis, N. n'a pas volé de nourriture!

Neb : Ô Ouadj-neser (= A).

Même texte que A : Pb, Ca, Ad, Ani, Anh (sans proposition négative), N. I, Hen.

— que Neb : Nu, Cd, Ae, Ac, Pf, Pc, Pp, Lb, Ba, Pd, Ap, Ik, Ay, Kat, Net; sans proposition négative : N. II, La, Pe.

— que Iou : Ab.

Nef a la deuxième partie du nom de divinité et le nom de lieu.

La, Pe, Anh et N. II n'ont pas la proposition négative.

Id n'a pas cette phrase.

Neb : *Ô Hedj-ibehou, qui sors dans le Fayoum, je n'ai pas commis de transgression!*

Même texte que Neb : Nu, Iou, Ab, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Pc, La, Pp, Ani, Lb, Pd, Ik, Td, Te, Ph, Kam, Kat, Net, N. II, Hen; Ap, Pe, Id, Anh ont la même apostrophe au dieu.

Nef a le nom de lieu.

Ap, Pe, Id et Anh n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 13.

A		N	
Neb			
Ab			
Pa			
La		N	
N. I			

Neb : *Ô Ounem-senef, qui sors dans la Place d'exécution, je n'ai pas tué le gros bétail divin!*

Même texte que Neb : Nu, Iou, Pb, Cd, Ac, Pf, Ad, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Pe, Ik, Id, Ph, Kat, Net, N. II, Hen.

— que Ab : Ca, Ae, Pc, Td, Te, Kam; on peut y joindre La. Anh n'a pas la proposition négative.

PHRASE 14.

A		N	
Iou			
Pc			
Ba			
Ik			
Ph			
Kam			

A : *Ô Ounem-besekou, qui sors dans la Cour des Trente, N. n'a pas été un accapareur de grains(?)!*

REMARQUES. — 1. Le nom de lieu de Iou est une répétition de la PHRASE 13.

2. Le nom de lieu de Kam est une répétition de la PHRASE 11.

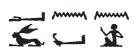
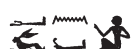
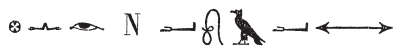
3. — — de Ph est peut-être dû à une fausse interprétation du signe hiératique signifiant 30, employé déjà dans Pa.

Même texte que A : Neb, Nu, Ab, Pa, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, La, Pp, Ani, Lb, Pd, Pe, Id, Td, Te, Kat, Net, N. I et II, Hen; on peut y joindre Pc et Ik.

Ap et Anh n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 15.

A		N	
Nu			
Pa			

Pb	
Ae	
Pf	
Ad	
Pc	
La	
Ap	
Ik	
Ph	
Kam	
N. II	

A : Ô Neb-Maât, qui sors à Maâti, N. n'a pas volé des rations de pain!

REMARQUES. — 1. Les exemplaires qui ont *la ville des Deux Équités* sont : Nu, Nef, Pa, Cd, Pc, La, Ani, Ba, Pd, Ap, Ik, Id, Ph, Anh, Kam, Net, Hen; Iou a le déterminatif .

2. Huit exemplaires ont  : Nu, Pa, Cd, Ae, Pf, Ap, Td, Te.

Même texte que A (le déterminatif de *Maâti* mis à part) : Neb, Iou, Ab, Ca, Ac, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Kat, Net, N. I; Pe et Id, sans proposition négative.

— que Pa : Cd, Hen.

— que Ae : Td, Te.

Nef a le nom de lieu.

Pe, Id, Anh n'ont pas la proposition négative.

Ab		
Pb		
Ad		
Pe		
La		
Ani		
Ba		
Pd		
Ap		
Pe		
Ik		
Anh		
Kat		
N. I		

A : Ô Aadi(?), qui sors à Héliopolis, N. n'a pas laissé aller sa langue!

REMARQUE. — Pe et Id ont ici le nom de divinité de la PHRASE 37.

Même texte que A : Neb, Pa, Cd, Ae, Ac, Pf, Pp, Lb, Td, Te, Ph,
Kam, Hen.

- que Pb : Ca.
- que Ap : Net.
- que Pe : Id.
- que Ik : N. II.

Nef a le nom de lieu.

Ap a deux fois la proposition négative.

Pe est détérioré à l'endroit de la proposition négative.

PHRASE 19.

A	
Pa	
Ad	
Pd	
Pe	
Anh	
N. I	

A : *Ô Ouamemti, qui sors dans la Place du jugement, N. n'a pas commis d'adultère!*

REMARQUE. — Pd offre peut-être l'inverse de ce qui a été noté pour Ba (125 A, PHRASE 21, Remarque 2).

Même texte que A : Neb, Nu, Iou, Ab, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Pc, La, Pp, Ani, Lb, Ba, Ap, Ik, Td, Te, Ph, Kam, Kat, Net, N. II; Hen (apostrophe seulement).

— que Pe : Id.

Anh a deux fois la proposition négative.

Hen n'a pas la proposition négative.

Même texte que A : Neb, Pa, Ae, Ac, Pf, Pc, Pp, Ani, Lb, Kam,
Kat, Net, Hen; Pd (sans proposition négative).

— que Ik : N. II.

Pd n'a pas la proposition négative.

PHRASE 21.

A		
Nu		
Pc		
Pe		
Ik		
Td		
Kat		

A : Ô Heri-ourou, qui sors à Imaou, N. n'a pas causé de terreur!

REMARQUE. — Le nom de lieu de Td vient de la PHRASE 35.

Même texte que A : Neb, Pa, Pb, Cd, Ae, Ac, Pf, Ad, Pp, Lb, Ba,
Pd, Ap, Te, Net, Hen.

— que Nu : Iou, Ab, Ca, La, Ani, Anh, Kam.

— que Pe : Id, Ph.

— que Ik : N. II.

— que Kat : N. I.

Ap a deux fois la proposition négative.

REMARQUES. — 1. NOM DE LIEU : deux exemplaires, A et Anh, ont , qui vient de 125 B, PHRASE 39; le début du même signe se trouve dans Ac. Iou a .

Dans Ba, le nom peu connu   a été remplacé par un nom plus connu.

Le nom de La vient de 125 B, PHRASE 23 (voir ci-dessous).

Les noms de Kat et de N. I viennent de 125 B, PHRASES 1 ou 17.

Dans les autres exemplaires, les principales variantes sont :

  = Neb, Ab, Ae, Pf, Ad, Pp, Lb, Ap.

   Nu, (Pa), Cd, Ca, Pc, Ani, (Pe), Ik, (Id), Td, Te, Ph,
Kam, Net, N. II, Hen.

  * Pb, (Pd).

2. PROPOSITION NÉGATIVE : c'est la même que 125 B, PHRASE 12.

Même texte que A : Iou.

— que Neb : Ab, Ae, Pf, Ad, Pp, Lb, Ap.

— que Ca : Pc, Ani, Td, Te.

— que Ik : N. II.

Nu, Pa, Cd, Pe, Ph, Anh, Hen n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 23.

A	                    
---	--

Même texte que A : Neb, Iou, Ab, Pb, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, Pc, Pp,
 Ani, Lb, Pd, Ap, Pe, Ik, Id, Td, Te, Anh,
 Kam, Kat, Net, N. I et II; on peut y joindre La.
 — que Nu : Cd, Ba, Hen; on peut y joindre Pa.

PHRASE 24.

A		N	
Neb			
Nu			
Pa			
Ani		= Nu	
Ba			
Id			
N. II			

A : *Ô Nekhen, qui sors dans Heqa-Adj, N. n'a pas rendu son visage sourd
 à une parole vraie!*

REMARQUE. — Le verbe de Ba vient de 125 B, PHRASE 18.

Même texte que A : Cd, Pf, La, Td, Te, Hen.

— que Neb : Ab, Pb, Ca, Ae, Ac, Ad, Pp, Lb, Ap, Ik, Anh
 (apostrophe seulement), Net (proposition
 négative seulement).

— que Nu : Pc, Pd, Pe, Ph, Kam, Kat, N. I.

— que Ani : Net (apostrophe seulement).

— que Id : Anh (proposition négative seulement).

Nef a le nom de divinité.

Iou n'a pas cette phrase.

PHRASE 25.

A 

Te 

A : *Ô Ser-Kherou, qui sors à Ounsi, N. n'a pas été insupportable!*

REMARQUE. — La variante de Te vient de 125 B, PHRASE 9.

Même texte que A : Neb, Nu (apostrophe seulement), Iou, Ab, Pa, Pb, Cd, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, Pc, La, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Pe, Ik, Id, Td (proposition négative seulement), Ph, Anh, Kam, Kat, Net, N. I et II, Hen.

Nef a l'apostrophe.

Td n'a pas l'apostrophe.

Nu n'a pas la proposition négative.

PHRASE 26.

A 

Nu 

Pa 

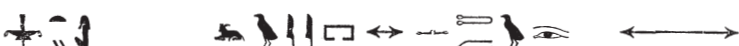
Pf 

Pc 

Ap 

Pe 

Id 

Te 

A : *Ô Basti, qui sors dans Chetjît, N. n'a pas cligné de l'œil (en fonctionnant comme juge)!*

Même texte que A : Neb, Iou, Ab, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, Pc, La, Pp, Lb, Te, Kam, Hen; Td (sans apostrophe); Pe, Id (Ph) (avec nom de lieu écourté).

— que Nu : Pb, Ap, Ik, Anh.

— que Ani : Ba, Kat, N. I et II.

Nef a l'apostrophe.

Td n'a pas l'apostrophe.

PHRASE 28.

A	
Iou	
Ab	
Pb	
Ca	
Ap	
N. I	

A : Ô Ta-Red, qui sors à l'aurore, le cœur de N. n'a rien tenu secret !

REMARQUE. — Trois exemplaires ont  : Ca, Pc, La.

Même texte que A : Neb, Nu, Cd, Ae, Ac, Pf, Ad, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Te, Ph, Anh, Kam, Kat, Net, N. II, Hen.

— que Pb : Ik.

Nef a l'apostrophe.

Td n'a pas l'apostrophe.

Pe et Id n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 29.

A		N	←→
Nu			←→
Pa			
Ca			←→
Td	←→ 		←→

A : Ô Kenemti, qui sors dans l'obscurité, N. n'a pas insulté!

REMARQUE. — Douze exemplaires ont, après , le déterminatif ☉; ce mot, ainsi écrit, signifie la *Grande Oasis* : Nu, Pa, Pb, Ae, Ad, La, Pe, Ik, Id, Net, N. II, Hen.

Les autres exemplaires, sauf Ca, ont le déterminatif T.

Ca a les deux déterminatifs.

Même texte que A : Neb, Iou, Ab, Cd, Ac, Pf, Pc, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Ph, Kam, Kat, N. I.

— que Nu : Pb, Ae, Ad, La, Pe, Ik, Id, Net, N. II, Hen.

Te a la même apostrophe que A et la même proposition négative que Td.

Nef a le nom de divinité.

Td n'a pas l'apostrophe.

Anh n'a pas la proposition négative.

PHRASE 30.

A		N	
Pa			
Ph			

PHRASE 32.

A				
Neb				
Nu	= Neb			
Iou				
Pa	= Neb			
Ca	= Neb			
Ae				
Ad	= Neb			
Pc				
La	= Neb			
Ba				
Pd	= Neb			
Ap	= Neb			
Pe				
Kam a)				
b)				

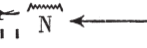
Neb : Ô Serekhi, qui sors à Ou(tje)net, je n'ai pas transgressé ma nature(?), je ne me suis pas joué⁽¹⁾ du dieu!

REMARQUES. — NOM DE DIVINITÉ : La leçon de A (suivi par Iou, Ab, Ani, Ba, Pe, Ik, Id, Td, Te, Anh et N. II) s'explique par la ressemblance

⁽¹⁾ Cf. A. MORET, *De l'expression* , dans *Rec. trav.*, XIV (1893), p. 120-123, et pour ce passage : *ibid.*, p. 123, note d.

Même texte que Neb : Nu, Ab, Pa, Pb, Cd, Ae, Ac, Pf, Ad (où il faut restituer ) , Pc, La, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Ik, Id, Td, Te, Ph, Anh, Kam, Net, N. I et II, Hen.

PHRASE 34.

A				
Neb				
Nu				
Pa				
Cd				
Pc				
Pe				
Td				
Anh		$\text{= Neb} +$		
Kam				

Neb : *Ô Nefertem, qui sors à Memphis, je suis sans tache; je n'ai pas fait de méchanceté!*

Nu : *Ô Nefertem, qui sors à Memphis, je n'ai pas commis de péché, tandis que je voyais le mal!*

Même texte que Neb : Iou, Ab, Pb, Ca, Ae, Ac, Pf, Ad, La, Pp, Ani, Lb, Ba, Pd, Ap, Ik, Ph, Kat, Net, N. I et II.

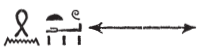
— que Cd : Hen.

— que Pe : Id.

— que Td : Te.

Pe (voir NAVILLE, *Todt. Einleitung*, p. 204) et Id n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 35.

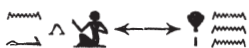
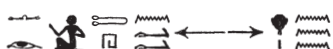
A	
Neb	
Iou	
Pb	
Ap	
Anh	

A : Ô Tem-Sep, qui sors à Busiris, N. n'a pas insulté le roi!

Même texte que A : Nu, Pa, Cd, Ca, Ad, Ba, Kam, Hen.

- que Neb : Ab, Ac, Pf, Pp, Lb, Pe, Td.
- que Iou : Ae, Pc, La, Ani, Pd, Id, Te, Ph, Kat, Net.
- que Pb : Ik, N. II.
- que Ap : N. I.

PHRASE 36.

A	
Neb	
Pa	
Ae	
Ad	
La	

Neb : Ô Iremibef, qui sors à Tjebou, je n'ai pas marché dans l'eau!

Même texte que Neb : Nu, Iou, Ab, Pb, Cd, Ca, Ac, Pf, Pp, Ani,
Lb, Ba, Pd, Ap, Pe, Ik, Id, Td, Te, Ph,
Anh, Kam, Kat, Net, N. I et II, Hen.

PHRASE 38.

A	 		
Neb			
Nu			
Iou	= Nu		
Pa			
Ae			
Ad	= Nu		
La			
Ani			
Pd			
Ap			
Td			
Ph			
Anh			
N. I	= Ani		

Neb : Ô Oudj-Rekhit, qui sors dans ta résidence (?), je n'ai pas insulté le dieu!

REMARQUES. — 1. Les noms de divinités de Neb et Nu se trouvent chacun dans une série d'exemplaires, si bien qu'il est difficile de dire lequel est l'original.

2. A partir de cette phrase la plupart des exemplaires n'ont plus le membre de phrase *qui sors dans*.

3. Ce qui reste du nom de lieu, dans Neb, a pu être précédé de , donné par La.

Trois exemplaires (Ani, N. I et II) ont *Saïs*, trois autres (Te, Kat, Net) ont *Siout*; un enfin (Td : — ) a un nom proche de ceux-ci.

Même texte que Neb : Ab, Ac, Pp, Lb, Ba, Ik; Kat (sauf nom de lieu).

— que Nu : Pb, Cd, Ca, Pf, Pc, Kam, Hen; Pe et Id (apostrophe seulement).

— que Ani : Net (avec *Siout*), N. II.

— que Td : Te (sauf nom de lieu).

Pe et Id n'ont pas la proposition négative.

PHRASE 39.

Neb		↔
Nu		↔
Ion	↔	↔
Pa		↔
La		↔
Ani		↔
Ap		↔
Anh	↔	
Kat		↔
N. I		↔

Neb : *Ô Neheb-Neferet, qui sors dans Nefer (?)*, je n'ai pas fait de « gonflement » (d'orgueil ?).

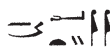
REMARQUES. — 1. Le texte de A est complètement détruit à partir d'ici.

2. Pa amalgame les noms de divinités des PHRASES 39 et 40.

3. Le modèle de La a été *trouvé détérioré* à l'endroit du nom de lieu.

4. Dans Kam, cette phrase se trouve dans la même colonne que la PHRASE 38, directement après la prop. nég.

Neb : *Ô In-â-ef, qui sors dans louge(ret), je n'ai pas calomnié le dieu dans ma ville!*

REMARQUES. — 1. Six exemplaires ont  : Pb, Ani, Ik, Kat, N. I et II. Ce nom vient de 125 B, PHRASE 15.

2. La a , aux PHRASES 40, 41 et 42.

3. Le nom de lieu de Ap vient de 125 B, PHRASE 5.

Même texte que Neb : Ab, Ae, Ac, Pp, Lb, Ba, Net.

— que Nu : Cd, Ca, Pf, Ad, Pc, Pd, Ph, Hen.

— que Iou : Anh, Kam.

— que Pb : Ani, N. I.

— que Pe : Id.

— que Ik : N. II (apostrophe seulement).

— que Td : Te.

Pe, Ik, Id et N. II n'ont pas la proposition négative.

N. I présente, après le texte entier de 125 B, six apostrophes originales.

Quelques propositions négatives n'ont pas trouvé place ci-dessus; ce sont des sentences originales ou des interpolations.

Nu	colonne 10		<i>Je n'ai pas volé!</i> (voir 125 B, PHRASE 10).
—	41		<i>Il n'y a pas eu de conjuration du dieu (qui soit venue) de moi!</i>

Pa — ? ⁽¹⁾ = 125 A PHRASE 5

Cd — ? ⁽²⁾ = 125 A PHRASE 5

La — 1 ⁽³⁾ = 125 A PHRASE 5

Ani — 39 ⁽⁴⁾ = 125 A PHRASE 18

⁽¹⁾ Ed. NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 299.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ C. LEEMANS, *Pap. ég. n° II*, pl. 21.

⁽⁴⁾ E. A. W. BUDGE, *The Papyrus of Ani*, I, pl. 32.

Ani	colonne	40-41	= 125 A PHRASE 19
Pd	—	21 ⁽¹⁾	= 125 A PHRASE 34
	—	24 ⁽²⁾	= 125 A PHRASE 10
	—	40 ⁽³⁾	= 125 A PHRASE 24
Pe	—	33 ⁽⁴⁾	= 125 A PHRASE 5
	—	34	= 125 A PHRASE 10
	—	35	= 125 A PHRASE 11
	—	36	= 125 A PHRASE 16
	—	37	= 125 A PHRASE 17
	—	38	= 125 A PHRASE 25
	—	39	= 125 A PHRASE 18
	—	40	= 125 A PHRASE 19
	—	41	= 125 A PHRASE 27
Id contient les mêmes interpolations que Pe ⁽⁵⁾ .			
N. II	colonne	38 ⁽⁶⁾	= 125 A PHRASE 27
	—	39	= 125 A PHRASE 7, Ik, fin.
	—	40	= 125 A PHRASE 19
	—	41	= 125 A PHRASE 17
Hen	—	22 ⁽⁷⁾	= 125 A PHRASE 5

Plusieurs des interpolations ci-dessus présentent des incorrections, des lacunes ou des orthographes spéciales.

⁽¹⁾ P. GUIEYSSE, *Le pap. fun. de Soutimès*, pl. 11, col. 10.

⁽²⁾ Id., *ibid.*, pl. 11, col. 13.

⁽³⁾ Id., *ibid.*, pl. 12, col. 13.

⁽⁴⁾ Th. DEVÉRIA, *Le pap. de Neb-Qed*, pl. 8 et 9.

⁽⁵⁾ Ed. NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 293, 296, 302, 304, 305, 307, 309.

⁽⁶⁾ E. A. W. BUDGE, *The Greenfield Papyrus*, pl. 110.

⁽⁷⁾ A. MARIETTE, *Pap. du Musée de Boulaq*, III, pl. 15.

V

CLASSEMENT DES VERSIONS

DE LA SECONDE DÉCLARATION D'INNOCENCE.

On peut appliquer aux exemplaires de 125 B la première partie de la méthode suivie pour le classement des exemplaires de 125 A ⁽¹⁾. En tenant compte seulement des exemplaires de 125 B qui n'ont pas de demi-colonne vide, c'est-à-dire chez lesquels aucune apostrophe ou aucune proposition négative ne fait complètement défaut, et en prenant A comme texte de base (suppléé par Neb pour les PHRASES 1-6 et 36-42), on obtient des indices qui permettent de classer les exemplaires de 125 B d'après leur ressemblance avec A :

Neb..... 28	Ca..... 19	Kam..... 17	Pc..... 14
Ac..... 27	Ani..... 19	Pb..... 16	N. I..... 14
Lb..... 27	Ba..... 19	Cd..... 15	Te..... 13
Pp..... 26	Ae..... 18	Ad..... 15	N. II..... 13
Ab..... 22	Net..... 18	La..... 15	Pe..... 12
Pf..... 20	Pd..... 17	Nu..... 14	Pa..... 11
Hen..... 20			

Cette liste n'est pas semblable à celle qu'avait donnée 125 A ⁽²⁾. Elle diffère aussi de la liste chronologique ⁽³⁾ et permet de constater que Nu se trouve parmi les exemplaires qui ressemblent le moins à A-Neb : les versions les plus dissemblables de 125 B existaient déjà dans la première moitié de la XVIII^e dynastie.

Mais ces versions extrêmes représentées par A-Neb et Nu n'offrent pas de différences typiques comme celles des dix passages qui avaient servi de critères pour le classement général de 125 A ⁽⁴⁾. En d'autres termes, elles sont moins éloignées que les versions extrêmes de 125 A. D'autre part

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 57. — ⁽²⁾ *Ibidem.* — ⁽³⁾ *Ibidem.* — ⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus, p. 58.

la disposition du texte de 125 B en 42 colonnes et l'emploi des noms de divinités et de lieux, d'un usage moins courant que le vocabulaire de 125 A, ont causé de multiples variantes de détail qui se refusent à un classement quelconque. Ces deux particularités ne permettent pas de grouper les exemplaires de 125 B. Il faut cependant excepter quatre exemplaires :

Pe et Id; cf. leurs ressemblances aux PHRASES 4, 7, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 28, 32, 34, 37, 38, 40, 41, 42; ils ont les mêmes interpolations ⁽¹⁾.

Td et Te; cf. leurs ressemblances aux PHRASES 1, 7, 8, 10, 29, 34, 38, 40, 41, 42; on peut affirmer que Pe et Id ont été copiés sur le même modèle; de même pour Td et Te.

Un examen de l'ordre de succession des apostrophes et des propositions négatives peut conduire à un classement des exemplaires de 125 B. Cet examen ne peut porter que sur les exemplaires suivants ⁽²⁾ :

A	La	Te	N. I
Neb	Ani	Anh	N. II
Nu	Pd	Kam	Hen
Iou	Pe	Kat	
Nef	Td	Net	

L'ordre de succession de Neb a été donné au cours du classement fragmentaire des exemplaires de 125 B. Nef, Kat, Net, N. I ont le même ordre que Neb.

Il reste treize exemplaires, auxquels on peut joindre le papyrus de Turin (XXVI^e dynastie) ⁽³⁾. L'ordre de succession des apostrophes et des propositions négatives de ces quatorze exemplaires est donné dans le tableau ci-dessous, où les numéros de la première ligne horizontale représentent les 42 colonnes de 125 B. Chaque exemplaire a deux lignes, la supérieure donnant l'ordre des apostrophes et l'inférieure celui des

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 103.

⁽²⁾ Publiés ailleurs que dans Ed. NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 289-309. Cf. ci-dessus, p. 65, note 1.

⁽³⁾ LERSIUS, *Das Todtenbuch der Ägypter*, 1842, pl. 47.

propositions négatives, le tout en prenant pour base la numérotation de Neb.

Lorsqu'il n'y a pas d'indication, l'ordre est le même que celui de Neb.

O Lacune.

▨ Endroit détérioré.

I Interpolation (Phrase de 125 A).

↔ Succession régulière du premier au second chiffres ainsi réunis.

S Proposition négative spéciale ⁽¹⁾.

N. B. — Le tableau se trouve aux pages 108-109.

A, Iou, Pd, Td, Te, Kam (et Turin) suivent chacun le même ordre dans les apostrophes et dans les propositions négatives; leurs scribes ont donc copié, après chaque apostrophe, la proposition négative correspondante.

A : il y a déplacement de la PHRASE 23 : le scribe l'a omise et s'est aperçu, en écrivant la PHRASE 26, de son oubli; il l'a alors réparé. En outre il a interverti deux fois des propositions négatives voisines : 20 et 21, 32 et 33; en copiant 125 B, il est facile de se tromper au passage d'une apostrophe à une prop. nég., d'autant plus que le souvenir de la précédente négation est déjà atténué dans la mémoire du copiste.

Iou : interversion de 13 et 14 et déplacement des Phrases 16 à 23, intercalées entre 37 et 38; ce déplacement fait supposer que le scribe copiait des tableaux contenant chacun une partie de 125 B; le copiste de Iou aurait alors interverti deux tableaux, omettant la Phrase 24 qui devait terminer un des tableaux; parvenu à la 42^e colonne de son papyrus, il la laissa en blanc, n'ayant rien à y copier. Cette 42^e colonne contient cependant l'interjection  et la négation  que le scribe avait écrites d'avance dans les quarante-deux colonnes.

Pb présente deux déplacements (PHRASE 36 et prop. nég. 23), trois interpolations et l'omission des prop. nég. 20, 22 et 37.

Tb : les phrases se succèdent en vingt-deux colonnes où le texte présente la succession suivante :

PHRASES 1-24 (apostrophes et prop. nég. alternant régulièrement);

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 102.

- PHRASES 25-30 (prop. nég. seulement);
 — 31-42 (apostrophes seulement);
 — 31-42 (prop. nég. seulement).

L'omission de sept apostrophes est propre à Td; par contre le déplacement des PHRASES 9-11 (entre 14 et 15) se trouvait sur le modèle de Td puisqu'on le retrouve dans Te.

KAM : une répétition : la colonne 33 est occupée par une phrase presque identique à celle de la colonne 32; le scribe, s'étant aperçu vers la fin de sa copie qu'il n'avait plus la place nécessaire à ce qu'il devait encore transcrire, a accumulé dans la colonne 39 les PHRASES 38 et 39; il a encore omis la PHRASE 40 qu'il a finalement copiée dans la 42^e colonne.

D'autres exemplaires suivent un ordre proche de celui de Neb :

LA : son modèle, probablement, avait été commencé à l'envers; le copiste de La a, en transcrivant les prop. nég., ajouté quelques erreurs au texte-modèle : une interpolation, deux omissions (prop. nég. 10 et 37), une répétition (30).

HEN : comme dans La et Anh, les quarante-deux apostrophes ont été probablement copiées avant les propositions négatives. Ici le scribe a omis la prop. nég. 27 et ne s'est aperçu de son oubli que vers la fin de sa copie, ce qui a causé le déplacement des prop. nég. 28 à 38.

ANH : l'ordre des apostrophes est semblable à celui de Neb, à part deux interversions (3 et 2) (7 et 9) et un déplacement (8); il en va tout autrement des prop. nég.; beaucoup d'entre elles sont omises, ce qui s'explique facilement par la disposition générale du texte : celui-ci est réparti en vingt et une colonnes; la moitié supérieure de chacune est occupée par deux apostrophes; la moitié inférieure est remplie par une ou par deux prop. nég. La prop. nég. 32 est répétée, 34 est scindée en deux : la première partie est à la colonne 26 et la seconde à la colonne 12. Les interversions sont nombreuses jusqu'à la colonne 16. Le déplacement de la PHRASE 8 est antérieur à la confusion des prop. nég.

Les différences entre les neuf exemplaires ci-dessus et Neb ne sont pas grandes et s'expliquent facilement; sauf Td et Te (dont la parenté a déjà

été notée⁽¹⁾), chacun de ces exemplaires a son ordre propre. Ce n'est pas le cas de Nu, Ani, Pe, N. II (et Turin).

Nu : l'ordre des apostrophes diffère en deux points de celui de Neb :

a) déplacement de 25 (entre 30 et 31)

b) — de 26, 27 et 28 (placés après 9, 10 et 11).

La succession 9-26-10-27-11-28 peut s'expliquer ainsi : un scribe aurait copié 125 B sur des tableaux contenant, sauf le dernier, huit colonnes chacun (afin de faire copier le même tableau par plusieurs scribes à la fois, les signes auraient eu une dimension assez grande, ne permettant de tracer que huit colonnes sur chaque tableau); ces tableaux, présentant déjà le déplacement de 25, auraient été disposés de la manière suivante :

1 2 3 4 5 6 7 8	9 10 11 12 13 à 16
17..... à 24	26 27 28 29 30 25 31 32
33..... à 40	41 42

Parvenu à la fin du premier tableau, le scribe aurait transcrit la première colonne du deuxième tableau, puis la colonne qui se trouvait immédiatement au-dessous, dans le quatrième tableau; il aurait répété deux fois cette erreur, puis repris la succession normale à partir de 12, et enfin, parvenu au quatrième tableau, laissé de côté 26, 27 et 28 déjà copiés. — L'ordre des propositions négatives de Nu sera examiné plus loin.

Pe et N. II : l'ordre de leurs apostrophes est, malgré quelques variantes de détail, semblable à celui de Nu; dans Pe l'omission de 3 a causé le

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 106.

déplacement d'une série (4 à 42) identique à celle de Nu et la répétition de 7; dans N. II la répétition de 3 a causé le déplacement d'une série (1 à 38) identique à celle de Nu; l'omission de 39 n'a peut-être pas été volontaire, car le scribe, cherchant dans son modèle la colonne à copier, après l'apostrophe 38, a pu se fixer en comptant les colonnes encore blanches de sa copie.

REMARQUE. — La ressemblance entre Nu et Pe constatée ci-dessus rend compte de l'explication donnée pour le nom de divinité de Nu de la PHRASE 26 ⁽¹⁾; cette explication était basée sur l'origine commune de Nu et Pe.

L'ordre des propositions négatives de Pe et N. II sera examiné plus loin.

ANI : apostrophes : comme dans Nu, 26, 27 et 28 se trouvent autour de la colonne 13, 25 est déplacé et les colonnes 15-37 d'Ani sont identiques aux colonnes 16-38 de Nu; les apostrophes d'Ani diffèrent en deux points de celles de Nu :

a) déplacement de 12 (colonne 42).

b) 26, 27, 28, dont l'ordre n'est pas celui de Nu, se suivent immédiatement; on pourrait penser que l'ordre des apostrophes d'Ani est dû à un processus semblable à celui qui a produit Nu et que la ressemblance de ces deux exemplaires est pure coïncidence, mais le déplacement de 25 s'oppose à cette hypothèse : il vaut donc mieux expliquer l'ordre d'Ani en partant de celui de Nu; en copiant un modèle identique à Nu, un scribe a pu omettre 26 et réparer son omission trois colonnes plus loin; puis, lors d'une autre copie eut lieu l'interversion de 27 et 11; enfin le déplacement de 12.

TURIN ne présente, par rapport à l'ordre des apostrophes de Nu, qu'une particularité : l'interversion de 26 et 10.

Pour examiner l'ordre des prop. nég. des cinq exemplaires ci-dessus, il est nécessaire de les partager et d'examiner d'abord Ani et Turin, puis Nu, Pe et N. II.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 88.

ANI : l'ordre des prop. nég. col. 3-13, 15-20, 21-30, 32-38, 41 est identique à celui des apostrophes col. 4-14, 16-21, 21-30, 32-38, 41. La série des prop. nég. d'Ani a donc suivi le même chemin que la série des apostrophes, le déplacement de 12 excepté. En outre les prop. nég. d'Ani ont subi le déplacement de 13, l'omission de 3 et 32, la répétition de 19 et 16, et trois interpolations.

TURIN : l'ordre des prop. nég. est identique à celui des apostrophes et ne présente donc, par rapport à l'ordre des apostrophes de Nu, qu'une particularité : l'interversion de 26 et 10.

Si on admet, au sujet du déplacement de 26, 27 et 28, l'hypothèse exposée à propos des apostrophes de Nu, on est obligé de conclure, après examen d'Ani et Turin, qu'elle concerne aussi bien les prop. nég. que les apostrophes, et que l'ordre des prop. nég. de Nu, Pe et N. II est postérieur au déplacement de 26, 27 et 28.

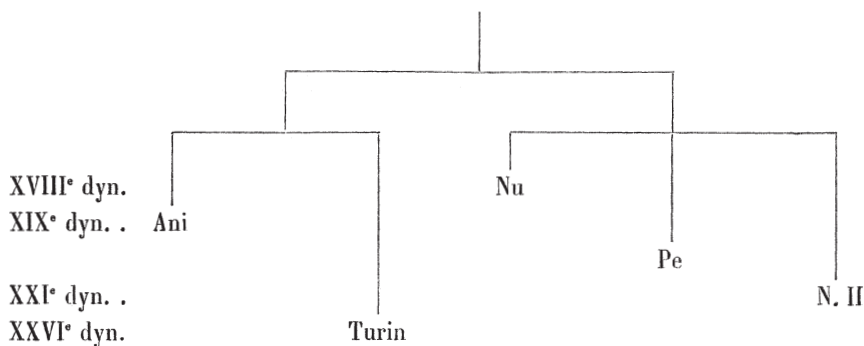
NU : la série des prop. nég. diffère de celle des apostrophes; ces deux séries sont cependant identiques aux colonnes 1-9, 14-16 (occupées par les PHRASES 28, 12, 13) et 28-29. Les prop. nég. ont en outre subi des omissions (PHRASES 22 et 25), une répétition (PHRASE 10) et une adjonction (colonne 41).

PE : même remarque que pour Nu; on retrouve, dans les prop. nég. aux colonnes 19-22 la même succession que dans les apostrophes, colonnes 25-28 (PHRASES 23, 24, 29, 30). Comme Ani, Pe a deux fois la prop. nég. de la PHRASE 16 (col. 11 et 31). Pe est remarquable par son grand nombre d'interpolations. Je pense que Id (que je n'ai pas trouvé publié en dehors de NAVILLE, *Todt.*, II), doit ressembler à Pe non seulement par son texte⁽¹⁾ mais aussi par l'ordre de ses apostrophes et de ses propositions négatives.

N. II : les prop. nég. ne conservent que deux vestiges de l'ordre des apostrophes : les prop. nég. 1-3 (colonnes 2-4), ainsi que les prop. nég. 26 et 27 qui sont séparées par une colonne et placées peu après la PHRASE 9. N. II s'apparente à Pe par la répétition de la prop. nég. 9 (dans les deux exemplaires à la colonne 42) et la présence d'interpolations à la fin du texte.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 106.

On peut, en omettant toutes les copies intermédiaires, résumer la parenté de Nu, Ani, Pe, N. II et Turin de la façon suivante :



Deux points sont mis en lumière par le classement des exemplaires contenant 125 B :

A. — Les ordres de succession des apostrophes et des propositions négatives dans les différents exemplaires peuvent se réduire à deux, celui de Neb et celui des apostrophes de Nu, provenant l'un et l'autre du même archétype et s'étendant de la XVIII^e à la XXI^e dynastie (l'ordre de Nu est, en plus, adopté à la XXVI^e dynastie). Le papyrus de Nesitanebtashru contient les deux ordres de succession, celui de Neb dans N. I et celui de Nu dans N. II. Dans la première moitié de la XVIII^e dynastie, les ordres des apostrophes et des propositions négatives avaient déjà atteint un degré de cristallisation tel qu'il faut supposer l'écoulement d'un certain temps entre la rédaction de l'archétype, probablement antérieur à la XVIII^e dynastie, et les copies de Neb et Nu.

B. — Bien que les variantes de détail aient augmenté en nombre de la XVIII^e à la XXI^e dynastie, elles ne présentent pas assez de différences entre elles pour permettre un classement semblable à celui de 125 A; les leçons de la première moitié de la XVIII^e dynastie ne sont pas aussi dissemblables que celles de 125 A : on en peut conclure que la rédaction de l'archétype de 125 B, bien qu'antérieure à la XVIII^e dynastie, est plus récente que celle de 125 A.

VI

EXÉGÈSE

DE LA PREMIÈRE DÉCLARATION D'INNOCENCE.

TITRE.

Le titre de la première déclaration d'innocence présente des particularités grammaticales qui font douter de l'authenticité des propositions *écarter N. de toute chose défendue qu'il a faite et voir les visages de tous les dieux* ⁽¹⁾.

DISCOURS DU DÉFUNT : INTRODUCTION.

Le défunt interpelle le *dieu grand* à la deuxième personne depuis le début de son discours *Salut à toi, . . . jusqu'à je te connais*. Ensuite, à propos d'un long développement concernant les 42 divinités, il évoque *ce jour où l'on fait le compte de la conduite devant Ounn-nefer*. Enfin il reprend son discours au *dieu grand* en se servant à nouveau de la deuxième personne *Vois, ton nom . . .* La mention d'Ounn-nefer à la troisième personne ne s'accorde pas, grammaticalement, avec l'emploi de la seconde personne dans les paroles adressées au dieu grand. Le texte de 125 A interdit donc l'identification d'Ounn-nefer et du *dieu grand*.

L'opinion traditionnelle qui fait d'Osiris le président du tribunal chargé de juger les morts est basée sur les nombreuses vignettes représentant la psychostasie. Cependant certaines de ces figures contiennent des éléments qui ne sont pas osiriens : dans Iou ⁽²⁾, l'Équité est nommée *fille de Ra*; dans Pa ⁽³⁾, l'architrave de la chapelle abritant la psychostasie est surmontée d'un disque solaire avec deux uræi; dans Pf ⁽⁴⁾, la psychostasie

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 11-12.

⁽²⁾ Ed. NAVILLE, *The funeral papyrus of Iouiya*, 1908, pl. 22.

⁽³⁾ Ed. NAVILLE, *Todt.*, I, pl. 136.

⁽⁴⁾ *Ibidem*.

est présidée par une divinité au corps emmaillotté comme une momie, avec une tête de faucon supportant un disque solaire. Puisque, sous le Moyen Empire, c'était Ra dont il était question lorsqu'on parlait de la « balance »⁽¹⁾, les éléments solaires qu'on rencontre encore dans quelques psychostasies du Nouvel Empire ne peuvent être que la trace de la tradition qui faisait de Ra le juge suprême.

Le double caractère, à la fois solaire et osirien, des psychostasies de Iou, Pa et Pf, se retrouverait-il dans le texte du chapitre 125 A? Celui-ci mentionne Ounn-nefer, c'est-à-dire Osiris. En outre il nomme le *dieu grand*. Comme ce dernier ne peut être Ounn-nefer, on est conduit à y voir Ra, l'autre divinité associée à la psychostasie; les épithètes décernées au *dieu grand* (*maître des Deux Équités*, *Sati-merti-fi*, *maître de l'équité*) viennent confirmer cette identification. Ainsi le texte de 125 A conserve aussi le souvenir du temps où le tribunal funèbre, tel celui qui juge Ounas⁽²⁾, était essentiellement solaire.

La présence simultanée d'éléments solaire et osirien dans les copies du chapitre 125 A existait-elle dans la première rédaction ou est-elle née à la suite d'un remaniement du texte primitif? La mention d'Ounn-nefer fait partie d'un long développement concernant les 42 divinités, et faisant donc allusion à la seconde déclaration d'innocence (125 B). On a déjà vu que la leçon de Pf est inacceptable dans son état actuel et fait supposer que la version première de 125 A ne parlait pas des 42 divinités⁽³⁾. D'autre part le développement en question interrompt les paroles adressées au *dieu grand*. Après *je te connais*, on s'attend à lire *je connais ton nom*, puis le nom *Sati-merti-fi*, *maître de l'équité*. Au lieu de cela, le défunt prétend connaître le nom des 42 divinités qu'il qualifie longuement. Là encore, cette affirmation n'est pas suivie par l'énumération des 42 noms divins, qui n'apparaissent que dans la seconde déclaration d'innocence, mais par le nom du *dieu grand*. Sans résoudre encore le problème des rapports entre les deux déclarations d'innocence (125 A et B), on peut affirmer

⁽¹⁾ P. LACAU, *Textes religieux* dans *Rec. trav.*, XXX (1908), p. 189, l. 3-4.

⁽²⁾ A. MORET, *Le jugement du roi mort dans les textes des pyramides de Saqqara*, dans *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études, Section des Sciences religieuses* (1922), p. 29.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 15 et 17-18.

que le développement concernant les 42 divinités a été ajouté à la rédaction originale de 125 A. Enfin les 42 divinités ont occupé une place grandissante dans 125 A, puisque, dans la copie de Iou, la majeure partie de l'introduction du discours du défunt s'adresse à elles, de *je connais le nom des 42 dieux*. . . jusqu'à *j'ai repoussé pour vous l'iniquité*.

DISCOURS DU DÉFUNT : PHRASES NÉGATIVES.

Le vocabulaire des phrases négatives est très riche. Ses répétitions sont rares. En laissant de côté les prépositions, les pronoms-suffixes et la négation  qui rythme toute la déclaration, on ne relève que les répétitions suivantes :

Sept fois le verbe  : PHRASES 1, 3, 5, 6 (deux fois), 10, 16.

Six fois le nom  (ou ) : PHRASES 8, 10, 18, 29, 35, 36.

Trois fois le verbe    : PHRASES 17, 22, 23.

Deux fois le verbe    : PHRASES 19, 27.

— —   : PHRASES 22, 25.

— —   : PHRASES 31, 36.

— le nom  : PHRASES 31, 32.

Parallèlement à l'abondance du vocabulaire, il faut noter la précision des expressions :      à côté de      (PHRASES 18 et 19),     à côté de     et de    (PHRASES 28, 29, 30).

Le vocabulaire des phrases négatives est surtout concret; parmi les mauvaises choses que le défunt se défend d'avoir commises, quatre seulement sont indiquées par des mots abstraits :   (PHRASE 1),   (PHRASE 3),   (PHRASE 5),   (PHRASE 10). On rencontre, en plus, dans les variantes :   (PHRASE 1, Td; PHRASE 3, Ak),   (PHRASE 3, Iou). L'auteur de 125 A était un « esprit positif »⁽¹⁾.

⁽¹⁾ ÉL. DRIOTON, *Contribution à l'étude du chapitre cxxv du Livre des Morts*, dans *Recueil d'études dédiées à... Champollion* (1922), p. 562.

Les 36 phrases négatives se répartissent, quant au fond, entre divers domaines⁽¹⁾ :

- 3 phrases (n^{os} 4, 5, 7?) sont des préceptes généraux.
- 2 — (— 20, 21) concernent la morale sexuelle.
- 7 — (— 1, 6, 12-16) concernent les devoirs envers le prochain.
- 3 — (— 9, 11, 27) concernent les devoirs envers les plus faibles.
- 1 — (— 2) concerne les devoirs envers les animaux.
- 6 — (— 3, 8, 10, 33, 35, 36) concernent les devoirs religieux.
- 4 — (— 17-19, 36) concernent les devoirs religieux (offrandes).
- 3 — (— 28-30) concernent le vol d'animaux.
- 5 — (— 22-26) sont une sorte de code commercial.
- 2 — (— 31-32) sont une sorte de code d'irrigation.

On ne peut affirmer qu'il y ait un plan d'ensemble dans les phrases négatives; cependant divers groupements prouvent qu'elles ne se succèdent pas dans un ordre totalement arbitraire. Jusqu'à la PHRASE 11 incluse, le mélange est confus, malgré deux préceptes généraux juxtaposés (PHRASES 4-5) et une alternance entre devoirs religieux et devoirs envers les plus faibles (PHRASES 8-11); mais à partir de la PHRASE 12, on trouve des séries de négations se rapportant au même domaine : devoirs envers le prochain (PHRASES 12-16), devoirs concernant les offrandes alimentaires (PHRASES 17-19), morale sexuelle (PHRASES 20-21), une sorte de code commercial (PHRASES 22-26), ce qui concerne le vol d'animaux (PHRASES 28-30), une sorte de code d'irrigation (PHRASES 31-32), enfin des devoirs religieux (PHRASES 33-36); seule la PHRASE 27 se trouve curieusement isolée dans ces séries. Les péchés tels que le manque de respect envers des supérieurs ou envers la famille sont tus par la déclaration d'innocence de 125 A. Ce silence vient de ce que l'auteur de 125 A a probablement été « soucieux avant tout de stigmatiser les fautes les plus communes de ses contemporains »⁽²⁾.

⁽¹⁾ Cf. une classification un peu différente dans FL. PETRIE, *Religion and Conscience in Ancient Egypt* (1898), p. 110 et suiv.

⁽²⁾ ÉT. DRIOTON, *Contribution à l'étude du chapitre CXXV du Livre des Morts*, dans *Recueil d'études dédiées à... Champollion* (1922), p. 562.

Les exemplaires de la première déclaration d'innocence ne contiennent pas tous 36 phrases négatives comme Neb :

A n'a pas la PHRASE 15.

Nu	—	—	1, 8.
Iou	—	—	8, 23, 24.
Ab	—	—	3-5, 14-15.
Pa	—	—	23, 24, 26.
Pb	—	—	1, 23.
Ax	—	—	23.
Ao	—	—	8, 23, 24.
Ad	—	—	15.
La	—	—	4, 5.
Lb	—	—	9.
Ba	—	—	4-6, 8-9, 12-15, 24, 33-34.
Lc	—	—	20.
Pe	—	—	8, 23, 24.
Ik	—	—	4, 8, 23, 24.
Anh	—	—	8-9, 23, 25, 28-31.
Nes	—	—	20.
Kat	—	—	20.
Net	—	—	8, 23, 24.

En outre le texte de la première déclaration d'innocence se termine à la PHRASE 35 dans Ba, à la PHRASE 22 dans Lc, à la PHRASE 3 (suivie de *je suis pur*) dans Pd, à la PHRASE 32 dans Anh.

Quelques-unes des absences rappelées ici ont donné lieu, plus haut, à des essais d'explication : l'absence de la PHRASE 1 dans Nu et Pb est due à une inattention du copiste qui a sauté de la première à la seconde mention du mot *hommes* (⁽¹⁾). Une autre étourderie a causé l'omission de la PHRASE 15 dans A, Ad, et peut-être Ab et Ba. Encore par inattention le scribe a pu passer une colonne entière de son modèle : ainsi s'expliquerait l'absence des PHRASES 3-5 dans Ab, 4-6, 8-9, 12-14 (peut-être 15) et 33-34 dans Ba, 8-9, 23-25, 28-31 dans Anh.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 23-24.

Dans Nu, Iou, Ao, Pe, Ik, Net, c'est peut-être l'allongement de la PHRASE 7 qui a causé l'absence de la PHRASE 8; de même dans Lb où l'absence de la PHRASE 9 correspond à l'allongement de la PHRASE 8. Il n'est pas impossible que ces absences aient été voulues par un scribe suivant fidèlement la répartition du texte dans les colonnes de son modèle.

Il existe d'ailleurs un exemple certain d'omission volontaire : celle de la PHRASE 20 dans Nes et Kat ⁽¹⁾.

L'absence des PHRASES 23 et 24 est une particularité de Iou et des exemplaires de son groupe, Pe, Ik, Net ⁽²⁾. Elle figurait déjà sur le modèle de Iou. Or les variantes de ce modèle sont postérieures à A ⁽³⁾ et lui-même est probablement postérieur à la version de A. En d'autres termes, il est peu probable qu'il y ait eu d'abord une déclaration d'innocence sans les PHRASES 23-24.

Dans Ba, Le et Anh, le scribe a arrêté sa copie du chapitre 125 A au cours de la déclaration d'innocence ⁽⁴⁾. Les autres exemplaires de ce chapitre révèlent des cas analogues : dans Ap, le scribe n'est pas allé plus loin que le second membre de phrase de l'INTRODUCTION ⁽⁵⁾; il a omis le reste de celle-ci, les PHRASES NÉGATIVES et la FIN DU DISCOURS DU DÉFUNT. Dans N. I, au contraire, le texte de la première déclaration d'innocence ne commence que trois lignes avant la fin du chapitre ⁽⁶⁾.

Pd ne présente pas seulement un texte écourté, puisqu'il ajoute *Je suis pur* à ses trois phrases négatives. Puisqu'ailleurs Pd ressemble à Iou ⁽⁷⁾ et offre en conséquence des variantes postérieures à la version de A, sa version est probablement postérieure à celle de A. En d'autres termes, il est peu probable qu'il y ait eu d'abord une déclaration d'innocence ne

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 40.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 60.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 31-32.

⁽⁴⁾ Il s'agit d'abréviations graphiques qui, au lieu de porter sur un mot ou une phrase, concernent un chapitre entier. Cf. des cas analogues dans Ed. NAVILLE, *Todt.*, II, pl. 18, Kap. 7, Ai, Pe; pl. 25, Kap. 25 B, Pa, Pc; pl. 31, Kap. 17, Pe; pl. 35, Kap. 17, Pd, etc.

⁽⁵⁾ Cf. ci-dessus, p. 18.

⁽⁶⁾ Cf. ci-dessus, p. 53.

⁽⁷⁾ Cf. ci-dessus, p. 62.

comprenant que trois phrases négatives⁽¹⁾. Comme on verra ci-dessous que la fin du discours du défunt, à l'exclusion de *je suis pur* est une adjonction au texte primitif de la première déclaration d'innocence, on peut supposer que Pd est une copie incomplète d'un modèle antérieur à cette adjonction.

Ao, qui présente les mêmes absences que Iou, a un texte intermédiaire entre A et Iou; il prouve que les différences entre les copies de A et Iou ne se sont pas produites en une fois.

En résumé, les absences de phrases négatives dans les copies signalées ci-dessus semblent toutes de véritables omissions. L'ensemble des phrases négatives de la première déclaration d'innocence a donc été rédigé en une seule fois et le texte de cette rédaction était à peu près⁽²⁾ ce qu'offre A.

Quelle date peut-on assigner à la rédaction des phrases négatives de la première déclaration d'innocence?

D'une part le classement des exemplaires de la première déclaration d'innocence a montré que la rédaction de l'archétype est probablement antérieure à la XVIII^e dynastie⁽³⁾. L'exemplaire de A diffère déjà du texte original. En outre le texte de la première déclaration d'innocence a passé par plusieurs étapes avant de devenir tel qu'il se présente dans Iou. Il a donc fallu qu'un laps de temps assez considérable s'écoulât entre la rédaction de l'archétype et les copies de A et de Iou.

D'autre part le Moyen Empire n'a rien livré de semblable au chapitre 125⁽⁴⁾; il semble qu'on devrait trouver une version de 125 A sur les sarcophages du Moyen Empire si ce chapitre avait existé au moment où ces derniers furent recouverts de textes. Puisque ce n'est pas le cas, la rédaction de 125 A est probablement postérieure à la XII^e dynastie.

On peut donc penser que 125 A a été rédigé à la fin du Moyen Empire, dans la période qui s'étend de l'extinction de la XII^e dynastie (env. 1788) à l'invasion des Hyksôs (env. 1660). Cette date de rédaction

⁽¹⁾ Cf. ÉT. DRIOTON, *Contribution à l'étude du chapitre cxxv*, dans *Recueil... Champollion*, 1922, p. 562, texte et note 3.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 31-32.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 63.

⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus, p. 2, note 2.

concorde avec l'indication fournie par les phrases négatives de l'Ancien Empire et du Moyen Empire analogues à celles du chapitre 125 A⁽¹⁾ : le Moyen Empire décèle, par rapport à l'Ancien Empire, une tendance à composer de petites déclarations d'innocence, dont la plus importante est celle d'Ameni⁽²⁾; il y avait donc un courant qui a abouti naturellement à la création de 125 A. En second lieu, la date assignée à la rédaction des phrases négatives de 125 A concorde avec le renseignement donné par l'introduction du discours du défunt : tandis qu'au Moyen Empire le juge des morts est toujours Ra, l'introduction de 125 A révèle le début d'une transformation qui aboutira à lui substituer Osiris⁽³⁾. Enfin la disparition des exemplaires de 125 A antérieurs à la XVIII^e dynastie a pu être causée, comme celle d'un grand nombre de documents de la seconde période intermédiaire, par le bouleversement de l'Égypte avant et pendant l'invasion des Hyksôs.

DISCOURS DU DÉFUNT : FIN.

La phrase *Je suis pur!* énonce la conclusion logique de la déclaration d'innocence de 125 A; elle faisait certainement partie de la rédaction originale.

On ne peut en dire autant des phrases suivantes. Tandis que le défunt n'avait nommé jusqu'alors que le *dieu grand*, ou plus impersonnellement encore le *dieu*, il énumère maintenant trois divinités, le Phénix, Atoum et Horus. En outre, la fin du discours du défunt abonde en allusions et spéculations théologiques, tandis que les phrases négatives en sont complètement dépourvues. Il est impossible que l'« esprit positif » qui a présidé à la composition des phrases négatives ait été aussi l'auteur des derniers passages de 125 A.

Cette partie de 125 A doit plutôt être regardée comme une adjonction au texte primitif. Le procédé auquel on a eu recours est extrêmement simple : on a expliqué la phrase *Je suis pur!* au moyen d'une glose qui a

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 2, note 1.

⁽²⁾ P. E. NEWBERRY, *Beni Hasan*, I, 1893, pl. 8, northern jamb, col. 5-8 = K. SETHE, *Urk.*, VII (1935), p. 16, l. 1-15.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 116.

presque identique à cette phrase des textes des pyramides :   *Leur pureté est la pureté de ce Pépi* (Pyr. 970 b).

puisses-tu me donner ce souffle doux qui est dans tes narines ⁽²⁾.

Aux identifications du défunt avec le Phénix et Atoum succède un renseignement chronologique, *ce jour de la Plénitude de l'œil d'Horus dans Héliopolis, le deuxième mois de Peret, dernier jour*. On peut voir dans ce renseignement un complément grammatical de *je suis ce nez...* ou de l'épithète *qui fait vivre tous les Égyptiens*; dans l'un et l'autre cas ce complément restreint d'une façon inattendue la portée de la proposition à laquelle on le relie.

La Plénitude de l'œil d'Horus est placée à Héliopolis. Or les textes des pyramides déclarent que le combat d'Horus et de Seth se termina à Hermopolis⁽³⁾. Ce lieu convient parfaitement à Thot, le dieu qui guérit les deux adversaires⁽⁴⁾. Pourquoi le chapitre 125 localise-t-il la Plénitude de l'œil d'Horus à Héliopolis?

Enfin pourquoi la Plénitude de l'œil d'Horus est-elle attachée à une date précise du calendrier?

Ces difficultés sont résolues par la phrase suivante. Si le défunt affirme qu'il a vu la Plénitude de l'œil d'Horus, c'est parce qu'il a assisté à la fête annuelle au cours de laquelle on représentait au moins l'épisode final de

⁽¹⁾ A. WIEDEMANN a montré que le *Phénix* qui est à Héracléopolis signifie Osiris; cf. *Die Phönix-Sage im alten Ägypten*, dans *Ä. Z.*, XVI (1878), p. 94.

(²) NAVILLE, *Todt.*, Kap. 56, l. 3.

(3) *Pyr.*, 314, 315.

⁽⁴⁾ *Urkk.*, V, p. 32, l. 9.

une autre forme la phrase de l'introduction du discours du défunt *je connais le nom des 42 dieux qui sont avec toi dans cette Grande Cour des Deux Équités* et annonce ainsi la seconde déclaration d'innocence.

En résumé, la première partie du chapitre 125 fut écrite peu après la fin de la XII^e dynastie par un homme à l'«esprit positif», doué au point de vue littéraire et n'ayant pas subi, du moins directement, l'influence d'une école théologique. Je ne vois pas d'indice permettant de fixer l'endroit où fut rédigé 125 A.

D'après les remarques faites au cours des pages précédentes, le texte original de 125 A devait être un peu plus court que la version de A. Il ne contenait probablement ni le passage de l'INTRODUCTION relatif aux 42 dieux et à Osiris, ni la PHRASE 7, ni la plus grande partie de la FIN du discours du défunt. Cette fin laisse deviner que les additions au texte original ne furent pas simultanées. On ajouta d'abord le début de la glose où il est question du Phénix et tout le passage au sujet d'Atoum, puis la mention de la fête religieuse célébrée à Héliopolis : ces additions sont évidemment d'origine héliopolitaine. La double mention des dieux qui sont dans la Grande Cour des Deux Équités est née soit après soit en même temps que le passage relatif à la fête religieuse. Les dernières additions furent celles d'Osiris, dans l'INTRODUCTION (développement se terminant par *Ounn-nefer*) et dans la FIN (épithète ajoutée au Phénix⁽¹⁾) du discours du défunt.

En se plaçant au point de vue de l'évolution du tribunal funèbre, on peut constater que la version originale de 125 A était conforme à la tradition de l'Ancien Empire et du Moyen Empire où Ra, en tant que maître de l'équité, avait seul qualité pour juger les morts. L'espèce d'anonymat laissé au juge suprême dans le chapitre 125 A a permis à la doctrine osirienne d'accaparer le rôle de juge des morts au profit de son dieu.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 123, note 1.

VII

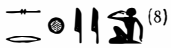
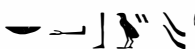
EXÉGÈSE

DE LA SECONDE DÉCLARATION D'INNOCENCE.

LES DIEUX.

Les quarante-deux⁽¹⁾ divinités⁽²⁾ de 125 B diffèrent toutes les unes des autres.

La plupart ne sont mentionnées que dans 125 B. Cependant un tiers environ d'entre elles sont nommées dans d'autres textes. Ce sont :

 ⁽³⁾	(P _{HRASE} 6);	 ⁽⁷⁾	(P _{HRASE} 29);
 ⁽⁴⁾	(— 19);	 ⁽⁸⁾	(— 32);
 ⁽⁵⁾	(— 22);	 ⁽⁹⁾	(— 33);
 ⁽⁶⁾	(— 27);	 ⁽¹⁰⁾	(— 34);

⁽¹⁾ Au sujet du nombre 42, voir ci-dessous, p. 132 et p. 139, note 1.

⁽²⁾ Ce sont plutôt des démons puisque le défunt demande à en être sauvé. Cf. ci-dessus, p. 55, la variante de Td.

⁽³⁾ *Pyr.* 447 : ce sont Chou et Tefnout.

⁽⁴⁾ *Amdouat*, 5^e heure. Cf. P. BUCHER, *Les textes des tombes de Thoutmosis III et d'Aménophis II* (*Mém. de l'Institut français d'Archéologie orientale*, t. LX, 1932), p. 102 et pl. XVIII.

⁽⁵⁾ H. SCHACK-SCHACKENBURG, *Das Buch von den zwei Wegen des seligen Toten* (1903), p. 33 (chap. 10), l. 20.

⁽⁶⁾ *Pyr.* 517 (avec la correction proposée par Sethe), 999, 1091, 1201.

⁽⁷⁾ Pap. de Nesi-Min; cf. *Archaeologia*, vol. III, p. 202-204, et E. A. W. BUDGE, *The gods of the Egyptians*, I (1904), p. 326.

⁽⁸⁾ Pap. Ebers, I, 5; Hearst, 6, 8.

⁽⁹⁾ Épithète de diverses divinités; cf. *Wört.*, I, p. 173.

⁽¹⁰⁾ Souvent cité depuis *Pyr.* 266. 483.

	(PHRASE 37);			(PHRASE 41);
	(— 40);			(— 42).

A cette liste il faut peut-être ajouter l'identification déjà proposée⁽⁵⁾ de (PHRASE 20) avec (6).

Celles de ces divinités qu'on rencontre dans les textes des pyramides permettent de conclure que l'auteur de 125 B avait subi l'influence de l'école théologique d'Héliopolis, ce que confirme la mention de deux divinités héliopolitaines⁽⁷⁾ et la première place donnée à l'une d'elles dans 125 B.

On peut encore identifier quelques divinités de 125 B; celui au nez est l'Ibis-Thot, comme l'indique l'épithète *qui sors à Hermopolis* (PHRASE 3); celui dont les dents sont blanches est Sobek, comme l'indique *qui sors dans le Fayoum* (PHRASE 12); celui dont la jambe est chaude est un nom donné au soleil levant, comme l'indique l'épithète *qui sors à l'aurore*⁽⁸⁾ (PHRASE 28).

L'auteur de 125 B a choisi des divinités en rapport avec le monde des morts. Cinq sont des serpents (PHRASES 18, 19, 40, 41, 42); six portent des noms qui désignent clairement leurs relations avec le monde funéraire (*celui qui dévore les ombres*, PHRASE 4; *celui qui brise les os*, PHRASE 9⁽⁹⁾; *celui de la caverne*, PHRASE 11; *avaleur de sang*, PHRASE 13; *avaleur*

(1) Cf. , *Pyr.* 707.

(2) *Pyr.* 229, etc. Cf. A. W. SHORTER, *The god Nehebkau*, dans *J. E. A.*, XXI (1935), p. 41-48.

(3) *Pyr.* 401, 438.

(4) *Urk.*, V, p. 56, l. 13.

(5) J. SPIEGEL, *Die Idee vom Totengericht in der ägyptischen Religion* (*Leipziger ägyptologische Studien*, Heft 2, 1935), p. 50.

(6) *Urk.*, V, p. 41, l. 2.

(7) Celles des PHRASES 1 et 17 qui sont qualifiées .

(8) Cf. Ed. NAVILLE, *Todt.*, Kap. 64, l. 4, où le défunt s'identifie au maître des deux visages dont on voit les rayons, le maître des levers qui sort aux aurores.

(9) Ce nom fait allusion à une coutume funéraire déjà désuète à l'époque des textes des pyramides puisqu'on y redoutait d'avoir ses os brisés. Cf. *Pyr.* 1043.

d'entrailles, PHRASE 14; *l'obscur*, PHRASE 29); deux divinités sont en contact avec le monde des morts dans les textes des pyramides : , (PHRASE 6), c'est-à-dire Chou et Tefnout⁽¹⁾ participent au jugement du roi mort⁽²⁾;  (PHRASE 27) est le «nocher des âmes» égyptien⁽³⁾. Ailleurs c'est l'épithète qui révèle le caractère funèbre des divinités qui sortent de cavernes (PHRASES 4, 40, 41), de nécropoles (PHRASES 5, 42), ou encore de celle qui se manifeste à l'aurore⁽⁴⁾ (PHRASE 28). On peut donc supposer avec quelque vraisemblance que les divinités dont l'épithète mentionne une ville ou un nome ont été considérées dans ces divers endroits comme divinités funéraires.

LES NOMS DE LIEUX.

Onze exemplaires seulement⁽⁵⁾ du chapitre 125 B ont l'épithète ... dans les quarante-deux apostrophes de 125 B. Mais ces exemplaires ne mentionnent que trente-neuf lieux différents puisque la PHRASE 8 n'a pas de nom de lieu et que Memphis et Héliopolis sont nommées deux fois. Plusieurs de ces exemplaires présentent encore d'autres répétitions.

Les noms de lieux des apostrophes de 125 B appartiennent à des catégories très diverses : villes (PHRASES 1, 2, 3, 9, 10, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 40), nomes et contrées (PHRASES 12, 18, 22, 24, 31, 39), sanctuaires (PHRASES 7, 20, 26, 27, 38, 41), lieux de justice (PHRASES 13, 14, 19), nécropoles (PHRASES 5, 42), cavernes (PHRASES 4, 40, 41), enfin l'*Occident*, le *Ciel*, l'*Obscurité*, l'*Aurore*, le *Noun*.

⁽¹⁾ *Pyr.* 447.

⁽²⁾ *Pyr.* 317; cf. l'ouvrage cité ci-dessus, p. 116, note 2.

⁽³⁾ *Pyr.* 517, 999, 1091, 1201.

⁽⁴⁾ L'aurore fait encore partie du monde de la nuit et des morts; cf. la douzième heure de la Douat qui représente ce moment.

⁽⁵⁾ Neb, Ab, Ac, Ap, Ani, Lb, Ba, Ap, Net, N. I et II. Les autres omettent les noms de lieux des dernières colonnes; cf. ci-dessus, p. 97.

Le choix des noms de lieux a été basé sur des connaissances précises ⁽¹⁾ qu'on peut discerner aux phrases

3, où <i>Fendji</i> (l'Ibis-Thot)	est en relation avec	<i>Hermopolis</i> ;
4, où <i>Am-chout</i>	— —	<i>Qerert</i> ;
6, où <i>Routi</i> (Chou et Tefnout)	— —	le <i>Ciel</i> ;
11, où <i>Qerti</i>	— —	l' <i>Occident</i> ;
13, où <i>Ounem-senef</i> (Avaleur de sang)	— —	la <i>Place d'exécution</i> ;
15, où <i>Neb-mât</i>	— —	<i>Maâti</i> ;
28, où <i>Ta-red</i> (le soleil levant) ⁽²⁾	— —	l' <i>Aurore</i> ;
29, où <i>Kenemti</i>	— —	l' <i>Obscurité</i> (Kenem);
34, où <i>Nefertem</i>	— —	<i>Memphis</i> ;
42, où <i>In-â-ef</i> (un serpent)	— —	<i>Iougeret</i> .

Puisque les noms de lieux de 125 B servent à former des épithètes qualifiant les quarante-deux divinités, ils ne jouent donc qu'un rôle secondaire. C'est cette circonstance qui a permis à certains scribes, pressés d'achever leur travail, d'omettre plusieurs noms de lieux dans les dernières colonnes.

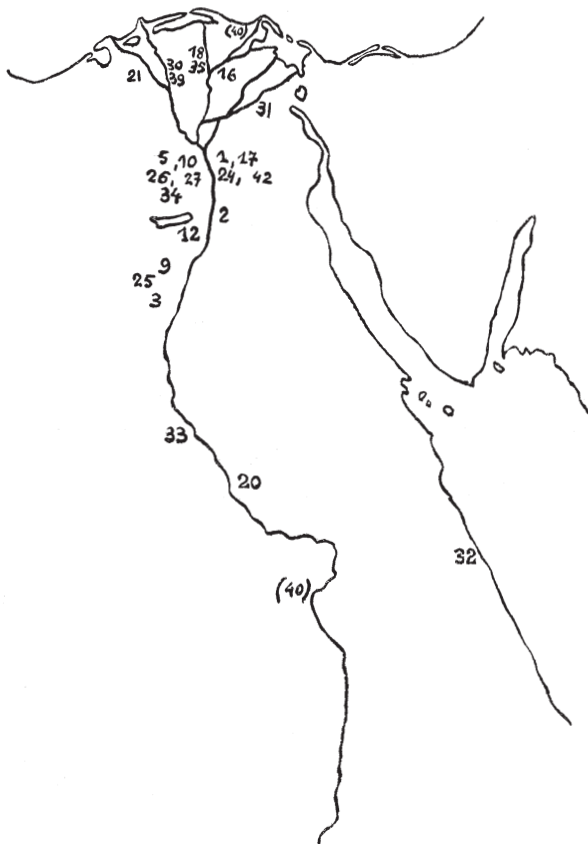
Parmi les trente-neuf noms de lieux de 125 B, vingt-trois peuvent être situés d'une façon assez précise pour qu'il soit possible d'en dresser la carte (voir la figure), ce sont :

	PHRASES 1 et 17.		PHRASE 18.
	— 2.		— 20.
	— 3.		— 21.
	— 5.		— 24.
	— 9.		— 25.
	— 10 et 34.		— 26.
	— 12.		— 27.
	— 16.		— 30.

⁽¹⁾ Le rapport entre une divinité et le nom de lieu de l'épithète qui la qualifie a permis d'identifier les divinités des PHRASES 3, 12, 28; cf. ci-dessus, p. 128.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 128.

	PHRASE 31.		PHRASE 39.
	— 32.		— 40.
	— 33.		— 42.
	— 35.		



REMARQUE. — Les noms de lieux sont indiqués au moyen du numéro de la PHRASE de 125 B qui les contient. Celui de la PHRASE 40 est cité, entre parenthèses, aux deux endroits auxquels il peut s'appliquer.

⁽¹⁾ Nom de la métropole du 4^e nome de Haute-Égypte et aussi de celle du 17^e nome de Basse-Égypte; cf. H. GAUTHIER, *Dict. géogr.*, III (1926), p. 75.

Les lieux nommés dans 125 B se trouvent presque uniquement en Moyenne et en Basse-Égypte. L'auteur de 125 B a donc choisi ses divinités surtout dans la moitié septentrionale de l'Égypte.

Le foyer de 125 B se trouve dans la région d'Héliopolis et de Memphis. On en peut conclure que 125 B a été composé dans cette partie de l'Égypte, d'autant que l'examen des divinités avait déjà révélé l'influence exercée par l'école d'Héliopolis sur l'auteur de 125 B ⁽¹⁾.

On a voulu voir une correspondance entre le nombre des divinités de 125 B et celui des nomes de l'Égypte ⁽²⁾. Mais cette hypothèse n'a pour base que la similitude des nombres en question ⁽³⁾. Non seulement rien ne la confirme, mais elle est infirmée par les apostrophes de 125 B. Si l'auteur de 125 B avait voulu établir une correspondance entre sa composition et le nombre des nomes, il ne se serait pas contenté d'emprunter

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 128.

⁽²⁾ H. BRUGSCH, *Geogr. Inschriften*, I (1857), p. 99 : «Die Zahl 42 der Richter... scheint mir... die Anzahl der Nomen zu enthalten». Bien que Brugsch n'ait appuyé son hypothèse sur aucun argument, elle a passé depuis lors pour un fait établi : cf. G. STEINDORFF, *Die ägyptischen Gaue* dans *Abhandl. der phil.-hist. Klasse der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, XXVII (1909), p. 876 : «...die Zahl der 42 Richter... durch die 42 Gaue gegeben war»; Ad. ERMAN, *Die Religion der Ägypter* (1934), p. 228 : «...die 42 Richter, deren Zahl durch die 42 Gaue gegeben war...». Récemment, ce fait, passant maintenant pour certain, a servi de base à une théorie que la carte dressée ci-dessus suffit à réfuter; cf. J. H. BREASTED, *The Dawn of Conscience* (1934), p. 257 : «...these forty-two gods... As was long ago noticed, they represent the forty or more nomes, or administrative districts, of Egypt. The priests doubtless built up this court of forty-two judges in order to control the character of the dead from all quarters of the country. The deceased would find himself confronted by one judge at least who, having come from the deceased's home town...». LE PAGE RENOUF (*The Life-Work of Sir Peter Le Page Renouf*, vol. IV, edited by Ed. NAVILLE (1907), p. 232) a essayé de combattre l'hypothèse de Brugsch. Sa réfutation, basée sur deux arguments utilisés ci-dessous (le nombre des nomes à l'époque de la composition de 125 B et la pluralité des divinités situées dans certains nomes), fait fausse route en allant jusqu'à supposer que les noms de villes et de nomes de 125 B ont «a mystical meaning».

⁽³⁾ Cette similitude est elle-même une hypothèse, car il n'est pas certain que l'Égypte ait compté 42 nomes à l'époque de la composition de 125 B, c'est-à-dire vers le milieu de la seconde période intermédiaire; pour cette date, voir ci-dessous, p. 136.

à ces derniers leur seul nombre. Il les aurait tous indiqués. Or il ne l'a pas fait, puisqu'il a représenté la Basse-Égypte par cinq ou six nomes et la partie de la Haute-Égypte située au sud d'Héracléopolis par deux ou trois nomes seulement⁽¹⁾ (voir la carte ci-dessus). Il n'a même pas craint de nommer plusieurs divinités pour un seul nome : trois pour le nome *Hega-Adj*, cité à la PHRASE 24 et représenté par Héliopolis aux PHRASES 1 et 17 ; cinq pour le nome memphite, représenté aux PHRASES 5, 10, 26, 27, 34 ; deux pour le nome saïte, représenté aux PHRASES 30 et 39 ; deux pour le nome busirite, représenté aux PHRASES 18 et 35. Il n'y a donc pas de rapport entre le nombre des nomes et celui des divinités de 125 B⁽²⁾.

LES PROPOSITIONS NÉGATIVES.

Le vocabulaire des propositions négatives de 125 B est moins riche que celui de la déclaration d'innocence de 125 A puisque pour un nombre de mots légèrement inférieur à celui de 125 A, il contient deux fois plus de répétitions. Les voici, sans tenir compte des prépositions, des pronoms-suffixes et de la négation  :

9 fois le verbe 	:	PHRASES 1, 7, 9, 14, 21, 34, 39, 40, 41.
5 fois le nom 	:	— 8, 13, 32, 38, 42.
3 — 	:	— 3, 28, 31.
3 — 	:	— 8, 18, 41.
3 fois le verbe 	:	— 12, 22, 32.
3 — 	:	— 29, 35, 38.
2 — 	:	— 2, 15.

⁽¹⁾ Ce fait condamne la restitution de F. Ll. GRIFFITH dans *Stories of the high priests of Memphis* (1900), p. 159, n^{os} 22-23 : «The things that thou seest in the Tè (= la Douat) in Memphis, they happen in those XLII nomes [which the assessors?] of Osiris the great god are in them. . . ». Le mot *assessors* a vraisemblablement été suggéré à Griffith par l'hypothèse de Brugsch (voir ci-contre, p. 132, note 2).

⁽²⁾ La question de l'origine du nombre 42 dans 125 B doit être posée par rapport aux phrases entières, et non par rapport aux seules divinités. Cf. ci-dessous, p. 139, note 1.

2 fois le verbe		: PHRASES	4, 8.
2 —		: —	5, 13.
2 fois le nom		: —	17, 23.
2 fois le verbe		: —	19, 27.
2 fois le nom		: —	24, 33.
2 —		: —	33, 37.

Le vocabulaire de 125 B contient onze expressions et mots abstraits :

(PHRASE 1), (PHRASE 3), (PHRASE 7),
 (PHRASE 9), (PHRASE 21), (PHRASE 28),
 (PHRASE 31), (PHRASE 34), (PHRASE 39), (PHRASE 40).

Le nombre des prop. nég. de 125 B ayant une portée limitée est petit et ne remplit que le tiers des quarante-deux phrases; ces prop. nég. se trouvent aux PHRASES 5 (où il n'est pas question de *tuer*, mais de *tuer des hommes*), 8, 10, 13, 15, 18, 19, 24, 33, 35, 36, 38, 41, 42. Les vingt-huit autres propositions négatives ont une portée générale qui se traduit par une grande brièveté dans l'expression; onze prop. nég. ne sont formées que d'un verbe (accompagné évidemment de la négation et du suffixe sujet); elles se trouvent aux PHRASES 2, 4, 11, 12, 16, 20, 22, 23, 25, 26, 27⁽¹⁾; six propositions négatives sont formées d'un verbe composé (verbe et nom-sujet fortement liés) : elles sont dans les PHRASES 3, 17, 28, 30, 31, 37. En résumé le style de 125 B est plus lapidaire et moins imagé que celui de 125 A. Enfin 125 B, considéré dans son ensemble, possède un beau rythme dû à l'emploi répété du schéma

⁽¹⁾ Il est possible que la seconde prop. nég. de la PHRASE 27 ne soit qu'une interpolation de 125 A, PHRASE 20; cf. ci-dessus, p. 88 et 40, et ci-dessous, p. 139, note 3.

Les propositions négatives de 125 B se répartissent, quant au fond, entre divers domaines.

- 4 prop. nég. (PHRASES 1, 7, 9, 34) sont des préceptes généraux.
- 3 — (— 19, 20, 27) concernent la morale sexuelle.
- 4 — (— 5, 24, 26, 40) concernent les devoirs envers le prochain.
- 6 — (— 8, 13, 32 (2^e partie), 35, 38, 42), concernent des devoirs religieux.
- 2 — (— 6, 14) ont trait au commerce.

Les domaines indiqués ci-dessus étaient déjà représentés dans 125 A. Ceux qui suivent sont propres à 125 B.

- 9 prop. nég. (PHRASES 2, 4, 12, 16, 17, 21, 22, 29, 33) signalent des actions condamnables d'une façon générale.
- 2 — (— 10, 15) signalent des actions condamnables dans des cas particuliers.
- 12 — (— 3, 11, 18, 23, 25, 28, 30, 31, 32, 37, 39, 41) ont trait à des défauts de caractère.

L'auteur de 125 B était un homme « énumérant à loisir tous les défauts de caractère »⁽¹⁾.

125 B a-t-il été composé phrase après phrase, l'auteur cherchant pour chacune d'elles une apostrophe et une proposition négative — ou bien a-t-on établi séparément la liste des quarante-deux dieux avec leurs épithètes et celle des propositions négatives? Celles-ci mentionnent toujours d'une façon imprécise *le dieu* (PHRASES 8, 13, 32, 38, 42) tandis que les apostrophes nomment individuellement quarante-deux divinités. Ce contraste semble indiquer que les propositions négatives et les apostrophes ont été composées séparément. De plus, les places occupées par les répétitions de 125 B révèlent un certain soin dans l'ordonnance des propositions négatives; les mots répétés ne se rencontrent pas (sauf trois mentions

⁽¹⁾ Cf. ÉL. DRIOTON, *Contribution à l'étude du chapitre CXLV*, dans *Recueil d'études dédiées à... Champollion*, 1922, p. 562.

du verbe ⲙ ⁽¹⁾ dans des phrases voisines, au contraire de 125 A où les répétitions, quoique moins nombreuses, se trouvent souvent dans des phrases successives⁽²⁾; enfin dans 125 B le verbe ⲙ { ⲕ est répété deux fois à intervalles égaux (PHRASES 12, 22, 32). Il semble que l'auteur de 125 B ait voulu espacer ses répétitions pour les rendre moins sensibles; il n'a pu réussir dans sa tentative qu'en considérant l'ensemble des propositions négatives. Dans ce cas il ne peut exister un rapport entre telle divinité et telle proposition négative. La PHRASE 15 est un fort argument en faveur de cette conclusion; le défunt déclare au *Maître de l'équité* qu'il n'a pas *volé des rations de pain*. S'il y avait une relation entre divinités et propositions négatives, on devrait trouver après l'apostrophe de la PHRASE 15 la prop. nég. de la PHRASE 1 (*Je n'ai pas commis d'iniquité!*) ou de la PHRASE 9 (*Je n'ai pas dit de mensonge!*).

On a vu que la rédaction de l'archétype de 125 B, antérieure à la XVIII^e dynastie, est plus récente que celle de 125 A⁽³⁾. Celle-ci vient de la période comprise entre l'extinction de la XII^e dynastie et l'invasion des Hyksôs⁽⁴⁾. Il en résulte que 125 B a été écrit soit juste avant soit pendant l'invasion des Hyksôs.

En résumé, la seconde partie du chapitre 125 a été écrite à peu près au milieu de la seconde période intermédiaire, à Héliopolis ou dans les environs de ce centre religieux, par un homme qui possédait un esprit rompu aux abstractions et connaissait la théologie héliopolitaine. Le texte original de 125 B était identique à la version de Neb, à laquelle il faut se reporter pour 125 B⁽⁵⁾, ou n'en différait que sur des points très peu importants.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 133. — ⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 117. — ⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 114.
— ⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus, p. 121 et 125. — ⁽⁵⁾ Cf. ci-dessus, p. 65.

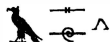
VIII

RAPPORTS

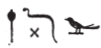
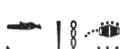
ENTRE LES DÉCLARATIONS D'INNOCENCE.

Bien que les déclarations d'innocence aient été composées par des auteurs différents et à des moments différents⁽¹⁾, elles présentent quelques ressemblances internes.

Les phrases négatives de la première déclaration d'innocence (125 A) contiennent environ 80 noms, verbes ou adjectifs, et celles de la seconde déclaration d'innocence (125 B) en renferment autant. Sur ces 80 mots, 20 sont communs à 125 A et 125 B :

	125 A, PHRASE 32	125 B, PHRASE 31.
	— — 3	— — 34.
	— — 1, 3, 5, 6, 10, 16	— — 1, 7, 9, 14, 21, 34, 39, 40, 41.
	— — 35	— — 8.
	— — 1	— — 1.
	— — 36	— — 30.
	— — 3	— — 24.
	— — 31	— — 36.
	— — 19, 27	— — 10.
	— — 20	— — 19, 27.
	— — 20	— — 27.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 125 et 136.

71	125 A, PHRASES 8, 10, 18,	125 B, PHRASES 8, 13, 32,
	29, 35,	38.
	36	
	— — 27	— — 17, 23.
	— — 1	— — 5.
	— — 18	— — 6.
	— — 8	— — 42.
	— — 14, 15	— — 5, 13.
	— — 34	— — 12, 22, 32.
	— — 21	— — 20.
	— — 22	— — 6.

14 de ces mots sont même utilisés autant de fois dans 125 B que dans 125 A.

On pourrait croire qu'il s'agit ici d'une simple coïncidence. Mais 125 A et 125 B se ressemblent aussi par la place de certaines phrases. 125 B commence avec *Je n'ai pas commis d'iniquité!* parallèlement à 125 A qui débute par *Je n'ai pas commis d'iniquité contre des hommes!* Dans la PHRASE 13 de 125 B, la proposition négative débute par *Je n'ai pas tué!*; ces mots forment une phrase qui a pu être la 13^e de 125 A, si on considère la PHRASE 7 de cette déclaration d'innocence comme une glose postérieure au texte original⁽¹⁾. De même les propositions négatives des PHRASES 19 et 20, dans 125 B, concernent la morale sexuelle comme les PHRASES qui ont pu être les 19^e et 20^e, mais sont maintenant les 20^e et 21^e, de 125 A; la PHRASE 20 de 125 B est, de plus, identique à la PHRASE 21 de 125 A. Enfin la dernière proposition négative de 125 B disculpe le défunt d'un crime religieux, de même que la dernière phrase négative de 125 A⁽²⁾.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. 31-32.

⁽²⁾ 125 A : *Je n'ai pas arrêté le dieu quand il sortait!* 125 B : *Je n'ai pas calomnié le dieu dans ma ville!*

Ainsi plusieurs propositions négatives de 125 B se trouvent au même rang que les phrases de 125 A auxquelles elles sont analogues. Cette similitude indique un rapport étroit entre les deux déclarations d'innocence et permet de supposer que l'auteur de la plus récente (125 B) n'ignorait pas la plus ancienne (125 A)⁽¹⁾.

Cette hypothèse est confirmée par une troisième ressemblance entre 125 A et 125 B. Les deux déclarations d'innocence mentionnent plusieurs fois *le dieu* ⁽²⁾. Dans 125 A cet anonymat s'accorde avec l'espèce d'indétermination laissée au *dieu grand*. Mais dans 125 B, il contraste trop étrangement avec l'appellation individuelle des 42 divinités pour qu'on puisse le considérer comme une imitation involontaire. Les propositions négatives de 125 B sont donc inspirées partiellement de 125 A et reflètent dans une certaine mesure son esprit étranger à toute école de théologie.

Cependant les phrases correspondantes de 125 A et de 125 B ne sont presque jamais identiques ⁽³⁾. Tantôt 125 B généralise les cas particuliers de 125 A; ainsi *Je n'ai pas commis d'iniquité contre des hommes!* (125 A, PHRASE 1) devient *Je n'ai pas commis d'iniquité!* (125 B, PHRASE 1). Comme les modifications de ce type ⁽⁴⁾ sont conformes à la tournure d'esprit de l'auteur de 125 B ⁽⁵⁾, elles peuvent avoir été inconscientes. Tantôt 125 B

⁽¹⁾ Il est possible que le désir de surpasser le nombre des phrases négatives de 125 A ait partiellement conduit l'auteur de 125 B à composer 42 phrases.

⁽²⁾ 125 A, PHRASES 8, 10, 35, 36; 125 B, PHRASES 8, 13 (à côté de ) , 32, 38, 42. Le pluriel *les dieux*, utilisé dans 125 A seulement, est dû à des parallélismes : *Je n'ai pas endommagé les pains des dieux!* et *Je n'ai pas pris les gâteaux des morts!* (PHRASES 18 et 19); *Je n'ai pas pris au filet un oiseau des... des dieux!* entre *Je n'ai pas chassé le petit bétail de ses herbages!* et *Je n'ai pas pêché les poissons de leurs étangs!* (PHRASES 28, 29, 30).

⁽³⁾ Deux propositions négatives de 125 B seulement ont été copiées sur 125 A : 125 B, PHRASE 20 = 125 A, PHRASE 21; 125 B, PHRASE 27, 2^e partie = 125 A, PHRASE 20. On peut même ne voir ici qu'une interpolation.

⁽⁴⁾ Celles qui ne sont pas citées ici se trouvent en comparant

125 A, PHRASE	3	avec 125 B, PHRASE	34.
— —	16	— —	30.
— —	17, 18, 19	— —	8, 10.
— —	22	— —	6.

⁽⁵⁾ Cf. ci-dessus, p. 134 et 136.

restreint la portée de certaines phrases de 125 A : *Je n'ai pas calomnié le dieu!* (125 A, PHRASE 8) devient *Je n'ai pas calomnié le dieu dans ma ville!* (125 B, PHRASE 42); *Je n'ai pas tué!* (125 A, PHRASE 14) devient *Je n'ai pas tué le gros bétail des dieux!* (125 B, PHRASE 13). Les transformations de cette catégorie ont dû être volontaires, car elles sont directement contraires à l'esprit généralisateur de l'auteur de 125 B. Ainsi les ressemblances entre 125 A et 125 B ont été, au moins en partie, volontairement dissimulées sous des différences de formes.

D'autre part les deux déclarations d'innocence sont étroitement liées dans les copies les plus anciennes et les meilleures du chapitre 125⁽¹⁾. Non seulement 125 A y est suivi de 125 B, mais ce dernier est encore annoncé clairement par le passage de 125 A où le défunt déclare au dieu grand *je connais le nom des quarante-deux dieux qui sont avec toi*⁽²⁾. Il n'est donc pas impossible que la seconde déclaration d'innocence ait été réunie à 125 A immédiatement après sa composition. De plus, tandis que 125 A peut être isolé de 125 B sans que son sens en devienne moins précis, 125 B ne peut être séparé de 125 A, parce qu'il ne contient rien qui guide l'interprétation du texte. 125 B réclame une introduction qui indique la portée de ses 42 phrases. Comme cette introduction est précisément fournie par 125 A, il est probable que 125 B a été écrit pour être soudé à 125 A.

Dans ce cas, les ressemblances sciemment dissimulées que révèle la comparaison de 125 B avec 125 A ont pu être causées par le désir de faire attribuer à la première déclaration d'innocence la même origine que la seconde. Étant donné le caractère héliopolitain de 125 B⁽³⁾, on peut supposer que cette manœuvre a été ourdie par les prêtres d'Héliopolis contre le mouvement étranger à toute école de théologie dont la première déclaration d'innocence était l'expression⁽⁴⁾. Cette déduction est d'autant

⁽¹⁾ A, Neb, Nu, Iou, qui appartiennent à la première moitié de la XVIII^e dynastie; cf. ci-dessus, p. 6-7.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 17. La FIN du discours du défunt contient une indication analogue; cf. ci-dessus, p. 55.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 136.

⁽⁴⁾ ÉL. DRIOTON, *Contribution à l'étude du chapitre CXXV du Livre des Morts*, dans *Recueil d'études dédiées à ... Champollion*, 1922, p. 558-559.

plus vraisemblable que deux passages héliopolitains ajoutés à la première déclaration d'innocence ⁽¹⁾ prouvent que les prêtres d'Héliopolis ont essayé de détourner 125 A à leur profit.

⁽¹⁾ L'un au sujet du Phénix et d'Atoum, l'autre mentionnant la fête de la Plénitude de l'œil d'Horus; cf. ci-dessus, p. 51-53 et 122-125. Puisque c'est du second d'entre eux que dépend grammaticalement la proposition servant de transition entre 125 A et 125 B (*parce que je connais le nom de ces dieux qui s'y trouvent*), les deux passages en question ne sont en tout cas pas postérieurs à la réunion de 125 A et de 125 B.

IX

CONCLUSION.

Les deux parties initiales du chapitre 125 du *Livre des Morts* ont été composées entre la XII^e et la XVIII^e dynasties.

La première d'entre elles a été conçue comme une déclaration d'innocence. Elle est étrangère à toute école de théologie et ne diffère pas essentiellement des textes de l'Ancien Empire, de la Première Période Intermédiaire et du Moyen Empire, où se manifeste et se développe la notion du jugement des morts⁽¹⁾. Son caractère apparemment osirien a été forgé après coup au moyen de deux passages ajoutés à la rédaction primitive.

La seconde partie du chapitre 125 a été vraisemblablement composée par les prêtres d'Héliopolis pour être réunie à la première et en faire dévier le sens original. Le résultat de cette manœuvre fut, en incorporant la première déclaration d'innocence dans le *Livre des Morts*, de lui donner un caractère magique qu'elle ne possédait pas.

⁽¹⁾ Il n'entrait pas dans le plan du présent travail de préciser l'essence, la naissance et le développement de la notion du jugement des morts. Ces recherches ont été faites récemment et exposées par J. SPIEGEL, *Die Idee vom Totengericht in der ägyptischen Religion*, dans *Leipziger ägyptologische Studien*, Heft 2, 1935.

INDEX

DES MOTS CONTENUS DANS LES DIVERS EXEMPLAIRES⁽¹⁾

DES DÉCLARATIONS D'INNOCENCE.

Les mots suivis de A se trouvent dans la première déclaration d'innocence (125 A).

— — B — — seconde — — (125 B).

Les chiffres renvoient aux pages.

 A. 49.

 A. 46, 117.

 A. 43.

 A. 39, 117.

 A. B. 48, 49, 95, 137.

 B. 91, 134.

 voir 

 B. 66-76, 78, 80-101, 107, 134.

 A. B. 11, 13-15, 18, 20, 21, 23-51, 54, 66-70, 72-82, 84-102.

 A. 30-32.

 A. 11, 13, 20, 22, 23.

 B. 92.

 A. 13, 14, 51, 54.

 A. 26.

 A. B. 23, 25, 94, 117, 134, 137.

 B. 87.

 B. 92, 93.

 B. 92.

 A. B. 52-54, 66, 78, 84, 130.

 A. 53.

 B. 97.

 B. 89.

 A. 44.

 B. 101, 131.

 A. B. 20, 67, 89, 91, 92, 95, 133, 134.

⁽¹⁾ Énumérés aux pages 3-6.

— B. 74, 128.

— A. 52, 53.

— A. 53.

— A. B. 33, 51, 95.

— B. 83, 95, 130.

— B. 83.

— B. 83.

— B. 74, 76.

— B. 100, 101.

— A. 10, 11.

— A. B. 13, 14, 20, 22, 82.

— B. 101, 128.

— B. 82.

— B. 82, 90.

— A. 52, 54.

— (dans nom de divinité) B. 89.

— B. 70.

— B. 70.

— B. 70.

— A. B. 10, 21, 23, 25, 27-29, 38, 54, 66-80, 82, 83, 85-88, 90, 92, 94, 95, 97-101, 117, 133, 134, 137.

— B. 95.

— A. 45.

— B. 79, 96.

— A. B. 34, 74, 80, 93, 100, 133.

— A. B. 50, 68, 71, 80, 100, 137.

— A. B. 52, 80, 100.

— A. B. 17, 21, 23, 24, 66, 117, 134, 137.

— B. 76.

— A. 48.

— B. 82.

— B. 90, 101, 128.

— A. B. 13, 15, 18, 51, 55, 99.

— (et variantes) B. 78, 79.

— A. B. 45, 75, 117.

— B. 66, 67, 76, 77, 80, 133.

— B. 66, 67, 76, 77, 80, 100.

— B. 67, 134.

— B. 93, 127.

— A. 51.

— B. 89, 92, 134.

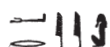
— B. 68.

 B. 68.

 A. 16, 17, 52.

 B. 78.

 B. 80, 130.

 B. 79.

 A. 52, 53.

 B. 66, 130.

 A. 49.

 B. 93.

 A. 10, 11.

 B. 86, 130.

 B. 86.

 B. 81, 127.

 A. 41, 42, 44, 117.

 B. 73.

 B. 97.

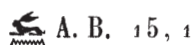
 A. 13, 19, 20, 23, 24, 55.

 A. 30, 31.

 B. 76, 84(?).

 A. 26, 51.

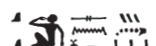
 A. 41.

 A. B. 15, 17, 18, 55, 80.

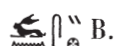
 A. 16, 18 ().

 A. 49.

 B. 76.

 B. 75.

 B. 73.

 B. 87, 130.

 A. 24, 25.

 A. 24, 25.

 B. 83, 100.

 B. 84, 85.

 B. 74.

 B. 66.

 A. 10, 11, 12, 15, 20, 54, 55.

 B. 98.

 (et variantes) B. 92, 131.

 B. 73.

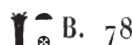
 B. 73.

 A. 37.

 B. 97.

 A. 52, 53, 54.

 B. 86.

 B. 78, 87, 130.

 B. 87.

 A. 28, 29.

 A. 28, 29.

 B. 100.

 B. 94, 134.

 voir .

 A. B(?). 17, 27, 35, 98(?),
117.

 A. 51.

 B. 81.

 B. 76.

 B. 84.

 B. 69, 91.

 A. 15.

 A. 39, 117.

 A. 13, 36, 46, 52.

 A. 16, 51, 52.

 A. 11.

 B. 84, 85.

 A. 52, 54.

 A. B. 38, 78.

 B. 82, 130.

 B. 82.

 B. 71.

 A. B. 51, 66-76, 78, 80-
101, 129, 134, 137.

 B. 90.

 A. 51.

 B. 90.

 A. 52, 53.

 A. 10.

 B. 73, 94, 130.

 B. 66.

 B. 67.

 A. B. 10-12, 15, 19, 20, 28,
34, 36, 39, 48, 51, 67, 70,
73, 78-80, 82, 86, 88-90, 92,
94, 95, 97-101, 127-129.

 A. B. 19, 49, 67, 70.

 A. 52.

 B. 67, 128.

 A. 51.

 A. B. 10, 15, 16, 23, 25, 28,
29, 34, 37, 38, 41-45, 47-55,
66-76, 78, 80-101, 129, 134.

 A. B. 10, 55, 102.

 A. 55.

 A. 16, 52.

 A. 15.

 A. 13, 19, 20, 22, 23.

 A. 19, 22.

 A. 19, 22.

 A. 19, 20, 22.

 A. 19, 22.

 A. B. 11-14, 27, 54, 82, 94.

 B. 82.

 B. 82.

 B. 80, 86.

 A. B. 31, 50, 66.

 A. B. 19-21, 23, 25, 53, 70, 71, 76, 86, 137.

 A. 10, 12-16, 19, 54, 55. Voir aussi B. 76, 101, 102.

 B. 76, 101, 102. Voir aussi A. 16, 19, 54, 55.

 A. 18.

 B. 76.

 A. B. 48, 49, 95, 117, 137.

 A. 44.

 A. 26, 27.

 B. 82.

 A. B. 38, 94.

 A. 50.

 A. 19.

 A. 19.

 A. 52-54.

 A. 44.

 B. 67.

 B. 84(?).

 A. 44.

 B. 78.

 A. B. 10, 11, 93.

 B. 86, 93, 134.

 B. 87.

 A. 10.

 (à) A. B. 20-22, 24, 34, 35, 37, 41, 47, 51, 73, 82, 92.

 A. B. 23-30, 33-51, 54, 66-102, 107, 117, 134.

 A. B. 23, 24, 27, 28, 31, 33, 34, 36, 44, 54, 66, 67, 72, 77, 78, 81, 84, 86, 92, 94, 99, 102.

 B. 80, 100.

 (de) A. B. 10, 14-16, 18(?), 19, 30, 31, 39, 43-46, 52-55, 67, 89-91, 92(?), 93, 94, 100.

-  A. B. 10, 12, 15, 19, 22, 30, 41, 44, 48-50, 54, 55, 81, 86, 94, 102.
-  B. 80.
-  B. 83.
-  B. 79.
-  A. B. 41, 99-101, 131.
-  B. 101.
-  B. 88.
-  B. 88.
-  A. B. 13, 19, 20, 22, 23, 30, 52, 53, 67, 76, 93.
-  B. 93, 127.
-  B. 76. Voir aussi A. 19, 20, 53.
-  B. 67.
-  B. 93.
-  B. 91.
-  B. 68.
-  B. 84.
-  A. B. 10, 11, 28, 29, 38, 52, 67.
-  B. 71.
-  B. 87.
-  B. 71.
-  B. 71.
-  B. 98, 99.
-  B. 94, 127.
-  A. 13.
-  B. 84, 85, 98, 131.
-  B. 75, 76.
-  A. 34.
-  A. 34, 44.
-  A. 34.
-  B. 66, 84.
-  A. B. 51, 72, 130.
-  A. 55.
-  B. 96.
-  B. 83.
-  B. 69.
-  B. 69.
-  B. 98.
-  B. 99, 128.
-  B. 98, 99.
-  A. B. 39, 45, 55, 73, 102, 117, 137.
-  B. 81.
-  A. 45.
-  B. 86.
-  B. 73.

⊖ { { } B. 89.

⊖ A. B. 33, 95. Voir aussi
A. B. 51, 72, 130.

⊖ A. B. 73.

⊖ A. B. 40, 81, 88, 134, 137.

⊖ A. 45.

⊖ B. 74.

⊖ A. B. 40, 88, 137.

⊖ A. B. 51, 52, 55, 94.

⊖ A. 10, 31, 52, 55.

⊖ A. B. 11, 13, 15, 17, 27, 31,
33, 35, 41, 46, 50, 51, 55, 71,
75, 80, 86, 92, 97, 98, 100-
102, 117, 133, 138.

⊖ A. B. 11, 12, 15, 35, 39,
46, 55, 67, 117.

⊖ A. B. 24, 46, 68, 75,
139.

⊖ A. 13.

⊖ B. 91, 131.

⊖ A. B. 10-14, 20, 23, 28, 30,
31, 33, 38, 39, 47, 48, 54,
74, 86, 87, 90, 94, 95, 97,
99, 100, 101.

⊖ A. B. 10, 37, 45, 78, 79, 82,
85, 91, 134, 138.

⊖ A. 38.

⊖ B. 69, 101, 130.

⊖ B. 68.

⊖ A. 53.

⊖ dans ⊖ A. B. 28, 29, 96.

⊖ B. 69, 127, 129.

⊖ A. B. 36, 87.

⊖ A. 47, 117.

⊖ A. 43.

⊖ A. B. 23, 24, 28, 37, 38,
67, 69, 94, 119, 138.

⊖ A. 14, 15, 18, 19, 30, 55.

⊖ B. 95.

⊖ A. B. 95.

⊖ A. 10, 13-15, 19, 20, 22, 23,
26, 38, 55.

⊖ A. B. 52, 97.

⊖ B. 67, 89, 128.

⊖ A. B. 21, 25, 28, 29, 85,
90.

⊖ B. 84.

⊖ A. 10.

⊖ A. 33.

⊖ A. B. 16, 28, 29, 31, 52,
54, 95.

  B. 98, 100.

  B. 99.

            A. B. 51, 72.

   B. 73, 94, 130.

   B. 88, 127, 129.

            A. 47, 117.

   B. 69, 99.

   A. 48.

        B. 96.

        B. 96, 128.

       B. 66.

  A. B. 38, 41, 81.

  A. B. 30-32, 35.

  A. 35.

  B. 96.

   A. 15, 17.

   A. 36.

       B. 76.

           B. 76.

  A. 49.

  A. 15, 55.

   B. 77.

        B. 76, 82.

  A. B. 11, 14, 28, 29, 69, 71, 86, 89, 91, 101.

      B. 88, 127, 129.

   A. 38.

  A. B. 13, 37, 38, 44-50, 80, 93, 95, 97, 99, 100.

  A. 52, 55.

   A. 35.

     B. 83.

   A. 35.

    B. 83, 134.

   A. 16, 53.

   (?) A. 30, 32.

  (?) A. 31.

   B. 86, 130.

  A. 43.

  B. 82, 90.

   A. B. 50, 71.

  (?) A. 31.

   B. 74, 128.

   A. B. 39, 69, 138.

  A. B. 49, 70.

   (et variantes) B. 84, 85.

   A. 10.

● | ^x — A. 38, 41, 42, 117.

● | ^x ₁₁₁ voir  | ^x ₁₁₁.

● | ^x □ B. 81.

 A. 54.

 B. 83.

 A. 49, 50.

 A. 10-12.

  | B. 101.

  B. 70, 71.

  |  B. 84.

●  |  B. 84, 87, 127.

 B. 67, 130.

  A. 39, 40, 117.

 A. 13, 20, 22.

!  A. B. 31, 50, 66, 67, 85, 87, 93, 96, 134.

!   B. 67.

●  A. 30, 31.

†  A. 30, 31.

†  A. 48, 51, 117.

 B. 71.

 B. 71, 72.

 B. 68.

 A. 47.

 |  A. B. 25, 26, 70, 71, 117, 134.

 B. 87.

 A. 21.

 A. 20.

 B. 95, 100.

 B. 66, 130.

 A. B. 35, 90.

 A. 19.

 A. 16, 17.

 B. 70, 71, 90, 93, 97, 98, 130.

 B. 70, 71, 90, 91, 93, 96, 98, 131.

 A. B. 33, 51, 95.

 B. 75.

 A. B. 16, 17, 75.

7  B. 97, 98.

●  B. 70, 71, 84, 91.

 B. 86.

 B. 72.

| A. 10, 21, 34, 49, 55.

 A. B. 49, 67.

   A. B. 23, 25, 70, 71.

   A. B. 33, 101, 138.

  A. 43.

  A. B. 16, 17, 89.

  A. 52.

  A. 21.

  B. 94.

  B. 87.

  A. 10, 12, 30-32.

   A. 10, 12.

   A. 39, 40.

   A. 45.

   A. B. 23-25, 37, 45,
69, 75, 134, 138.

   A. 37.

   A. 24, 25.

  A. 35.

   A. 36.

  B. 78.

   B. 78.

  B. 78.

 A. 15-18, 45, 47, 49.

 A. 15, 17, 52, 53.

   A. 34, 44, 45.

  B. 75.

   B. 87.

  A. B. 36, 87.

   B. 92, 93, 127.

   B. 79.

  A. 36.

  B. 80, 86.

   B. 92.

   B. 84.

  B. 67.

  B. 100.

   B. 92, 93.

  A. 46, 117.

  A. B. 49, 84.

  A. 49.

  B. 91.

 B. 69, 101, 130.

  A. 42.

  B. 99, 134.

   B. 99.

   B. 99.

  B. 72.

 B. 87.

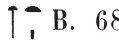
 B. 72.

 B. 66, 67, 70, 73.

 A. 35.

 B. 100.

 A. B. 38, 42, 74.

 B. 68.

 A. 38.

 B. 98, 134.

 B. 78, 79.

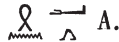
 B. 79.

 A. 55.

 B. 90, 92, 95, 97, 133.

 B. 90, 95, 97.

 B. 102.

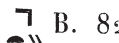
 A. B. 45, 50, 97.

 A. 42.

 B. 87, 130.

 B. 85.

 B. 96.

 B. 82.

 B. 98.

 B. 68.

 B. 68.

 B. 74.

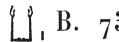
 A. B. 46, 72.

 A. 16, 18.

 A. 13-15, 18-22, 55.

 (conj.) A. 55.

 (verbe) B. 74.

 B. 73, 94, 98, 99, 128, 130.

 B. 86.

 B. 75.

 B. 100, 101.

 B. 74.

 B. 74, 78, 81, 82, 87, 88, 90, 99.

 A. 45, 117.

 B. 74.

 B. 74.

 B. 90.

 B. 90.

 B. 90, 127.

 A. 33.

 (et variantes) B. 84, 85.

 B. 94.

 A. 19.

 B. 98.

 B. 74.

 A. B. 23, 25, 37, 70, 72, 100, 117, 134.

 B. 77.

 A. B. 43, 52, 54, 69, 74.

 A. 53.

 B. 89.

 B. 74, 130.

 B. 85.

 B. 89, 128.

 B. 89.

 A. B. 28, 29, 100, 128.

 B. 94, 127.

 B. 95.

 A. 10-12, 15, 54.

 B. 78.

 A. 48.

 A. B. 44, 45, 49, 50, 74, 84, 92, 133, 136, 138.

 A. 49, 50.

 A. 44, 45.

 B. 70, 71.

 A. B. 41, 81.

 B. 66, 68, 71, 134.

 A. 52.

 B. 73.

 B. 73.

 A. 14.

 B. 95.

 B. 88, 98-100.

 B. 88, 130.

 A. 11, 19-23.

 B. 89.

 B. 87.

*  A. 16, 18.

 A. B. 24, 40, 41, 81, 82, 138.

 B. 79.

 voir  .

 B. 89.

 A. B. 41, 42, 69, 138.

 A. 48.

 A. 48.

 B. 78.

 A. 21, 22, 40.

 B. 70.

 B. 80.

BIBLIOGRAPHIE.

Les éditions des déclarations d'innocence sont groupées aux pages 3-6.

Les principales traductions des déclarations d'innocence sont indiquées dans les notes des pages 29 et 30.

Ci-dessous, les chiffres renvoient aux pages.

- BLACKMAN (A. M.), *The Stele of Thethi*, l. 9-10, dans *J. E. A.*, XVII (1931), p. 56 : 2.
— dans *J. E. A.*, XIX (1933), p. 201 : 12.
BOURIANT (U.), *Les tombeaux d'Assouan*, dans *Rec. trav.*, X (1888), p. 191 : 2.
BREASTED (J. H.), *Development of Religion and Thought in Ancient Egypt*, 1912 : 1, 29.
— *The Dawn of Conscience*, 1934 : 132.
BRITISH MUSEUM, *A Guide to the Egyptian Galleries (Sculpture)*, 1909, pl. XVIII : 124.
BRUGSCH (H.), *Geographische Inschriften*, I, 1857 : 132.
BUCHER (P.), *Les textes des tombes de Thoutmosis III et d'Aménophis II* (*Mém. de l'Institut français d'Archéologie orientale*, t. LX, 1932 : 127).
BUDGE (E. A. W.), *Facsimiles of the Papyri of Hunefer, Anhai Kerasher and Netchemet with Supplementary Text from the Papyrus of Nu*, 1899 : 3, 5, 6.
— *Notes on Egyptian Stelae*, dans *Transactions of the Soc. of Bibl. Arch.*, VIII (1885), p. 320-328 : 124.
— *The Book of the Dead* (brochure de 42 pages), Londres, 1920 : 3.
— *The Book of the Dead*, 1913 : 30.
— *The Book of the Dead. The Papyrus of Ani*, 1913 : 4, 102.
— *The Gods of the Egyptians*, I, 1904 : 127.
— *The Greenfield Papyrus in the British Museum*, 1912 : 6, 72, 103.
DAVIES (N. DE G.) and GARDINER (A. H.), *The Tomb of Amenemhêt*, 1915 : 3, 6, 69.
DEVÉRIA (Th.), *Le papyrus de Neb-Qed*, 1872 : 5, 72, 103.
DRIOTON (Ét.), *Contribution à l'étude du chapitre CXXV*, dans *Recueil d'études dédiées à... Champollion*, 1922, p. 556, 558-9, 562 : 11, 117, 118, 121, 135, 140.
DUCROS, *Études sur les balances égyptiennes*, dans *Annales du Serv. des Ant.*, IX (1908), p. 32-53 : 44.
ERMAN (Ad.), *Die Religion der Ägypter*, 1934 : 29, 132.
— *Der gerechte Todte*, dans *A. Z.*, XXXI (1893), p. 75-77 : 2.
— und GRAPOW (H.), *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*, 1926-1931 : 14, 24, 32, 43, 127.
GAUTHIER (H.), *Dictionnaire géographique*, III, 1926 : 131.
GARDINER (A. H.), voir DAVIES (N. DE G.).
GRAPOW (H.), voir ERMAN (Ad.).

GRAPOW (H.), voir LEHMANN und HASS.

— voir STEINDORFF (G.).

GRIFFITH (F. Ll.), *Stories of the High Priests of Memphis*, 1900 : 133.

GUIEYSSE (P.) et LEFÉBURE (E.), *Le papyrus funéraire de Soutimès*, 1877 : 5, 103.

LACAU (P.), *Textes religieux*, dans *Rec. trav.*, XXX (1908), p. 189 : 116.

LANGE (H. O.) et SCHÄFER (H.), *Grab- und Denksteine des mittleren Reichs*, 1908, t. II : 2.

LE PAGE RENOUF (P.), voir NAVILLE (Ed.).

LEEMANS (G.), *Papyrus égyptien funéraire hiéroglyphique (n° 2) du Musée d'antiquités des Pays-Bas*, 1882 : 4, 91, 96, 102.

LEFÉBURE (E.), *Les hypogées royales de Thèbes, III^e division, Tombeau de Ramsès IV* (*Mém. de la Miss. fr. au Caire*, t. III, 2^e fascicule), 1890 : 5.

— voir GUIEYSSE (P.).

LEHMANN und HASS, *Textbuch zur Religionsgeschichte*, 1922 (chapitre sur l'Égypte par GRAPOW, H.) : 29.

LEPSIUS (R.), *Denkmäler*, III, pl. 226 : 5.

— *Das Todtenbuch der Ägypter*, 1842 : 38, 64, 106.

MARIETTE (A.), *Les papyrus égyptiens du Musée de Boulaq*, 1876 : 6, 103.

MORET (A.), *De l'expression* , dans *Rec. trav.*, XIV (1893), p. 120-123 : 92.

— *Le jugement du roi mort dans les textes des pyramides de Saqqara*, dans *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études, Section des Sciences religieuses*, 1922, p. 29 : 116.

— *Le Nil et la civilisation égyptienne*, 1926, p. 465 : 29.

NAVILLE (Ed.), *Das ägyptische Todtenbuch der XVIII. bis XX. Dynastie*, 3 vol. 1886 : 1, 3, 4, 5, 7, 9, 30, 32, 33, 50, 53, 65, 68, 72, 94, 102, 103, 106, 113, 115, 120, 123, 128.

— *Le Livre des Morts égyptien* (brochure de 56 pages), Tulle, 1929 : 3.

— *Papyrus funéraires de la XXI^e dynastie*, 2 vol. 1912-1914 : 5, 6.

— *The Funeral Papyrus of Iouiya*, dans *Th. M. Davis' Excavations : Biban el Mohk*, 1908 : 3, 6, 115.

— *The Life-work of Sir Peter Le Page Renouf, First Series*, vol. IV, *The Book of the Dead*, 1907, p. 223 et 232 : 30, 132.

NEWBERRY (P. E.), *Beni Hasan*, I, 1893 : 2, 122.

PETRIE (Fl.), *Religion and Conscience in Ancient Egypt*, 1898 : 118.

PIEHL (K.), *Inscriptions hiéroglyphiques*, III, 1895 : 2.

PIERRET (P.), *Le Livre des Morts*, 1882 : 29.

PLEYTE (W.), *Étude sur le chapitre 125 du Rituel funéraire*, dans *Études égyptologiques*, 1866-1867, livraisons 2, 4, 6 : 2, 18, 29.

ROEDER (G.), *Urkunden zur Religion des alten Ägypten*, 1915 : 30.

SCHACK-SCHACKENBOURG (H.), *Das Buch von den zwei Wegen des seligen Toten*, 1903 :

SCHÄFER (H.), voir LANGE (H. O.).

SETHE (K.), *Die altägyptischen Pyramidentexte*, 1908-1922 : 123, 127, 128, 129.

— voir STEINDORFF (G.).

SHARPE (S.), *Egyptian Inscriptions from the British Museum*, I, 1837, pl. 105 : 124.

SHORTER (A. W.), *The God Nehebkaou*, dans *J. E. A.*, XXI (1935), p. 41-48 : 128.

SPELEERS (L.), *Le papyrus de Nefer Renpet*, 1917 : 4.

SPIEGEL (J.), *Die Idee vom Totengericht in der ägyptischen Religion* (*Leipziger ägyptologische Studien*, Heft 2), 1935 : 128, 143.

STEINDORFF (G.), *Die ägyptischen Gaue*, dans *Abhandlungen der phil.-hist. Klasse der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, XXVII (1909), p. 876 : 132.

— *Urkunden des ägyptischen Altertums* :

I. — SETHE (K.), *Urkunden des alten Reichs*, 1932 : 2.

IV. — — *Urkunden der XVIII. Dynastie*, 1906-9 : 124.

V. — GRAPOW (H.), *Religiöse Urkunden*, 1916 : 22, 123, 128.

WIEDEMANN (A.), *Die Phönix-Sage im alten Ägypten*, dans *Ä. Z.*, XVI (1878), p. 91 :

123.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS	VII
I. Introduction	1
II. Les versions de la première déclaration d'innocence	9
III. Classement des versions de la première déclaration d'innocence	57
IV. Les versions de la seconde déclaration d'innocence	65
V. Classement des versions de la seconde déclaration d'innocence	105
VI. Exégèse de la première déclaration d'innocence :	
Titre	115
Discours du défunt : Introduction	115
Phrases négatives	117
Fin	122
VII. Exégèse de la seconde déclaration d'innocence :	
Les dieux	127
Les noms de lieux	129
Les propositions négatives	133
VIII. Rapports entre les déclarations d'innocence	137
IX. Conclusion	143
Index	145
Bibliographie	159

ONT PARU DANS LA MÊME COLLECTION :

- Tome I. — P. COLLART. *Nonnos de Panopolis. Études sur la composition et le texte des Dionysiaques* (1930)..... P. Eg. 70
- Tome II. — H. GAUTHIER. *Les fêtes du dieu Min*, avec 14 planches hors texte et 13 figures dans le texte (1931) P. Eg. 175
- Tome III. — H. GAUTHIER. *Le personnel du dieu Min* (1931) P. Eg. 66
- Tome IV. — JEAN-MARIE CARRÉ. *Voyageurs et écrivains français en Égypte*. Tome I^{er} «Du début à la fin de la domination turque (1517-1840)», avec 43 planches dans le texte (1933) P. Eg. 85
- Tome V. — JEAN-MARIE CARRÉ. *Voyageurs et écrivains français en Égypte*. Tome II «De la fin de la domination turque à l'inauguration du Canal de Suez (1840-1869)», avec 49 planches dans le texte (1933)..... P. Eg. 85
- Ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Gobert.
- Tome VI. — LOUIS ROUGIER. *L'origine astronomique de la croyance pythagoricienne en l'immortalité céleste des âmes* (1933) P. Eg. 32
- Tome VII. — JACQUES VANDIER. *La famine dans l'Égypte ancienne* (1936). P. Eg. 80

EN VENTE :

AU CAIRE : chez les principaux libraires et à l'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE, 37, Shareh El-Mounira.

A PARIS : à la LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER, 12, rue Vavin;

— chez ADRIEN MAISONNEUVE, 11, rue Saint-Sulpice.

A LONDRES : chez BERNARD QUARITCH, 11, Grafton Street.

A LEIPZIG : chez OTTO HARRASSOWITZ, 14, Querstrasse.

A LA HAYE : chez MARTINUS NIJHOFF, 9, Lange Voorhout.